

LE SPECTATEUR

DE

L'ORIENT.

Livr. 44 et 45. — 25 Juin (7 Juillet) 1855.

DIARY IN TURKISH AND GREEK WATERS. By the Right Honourable THE EARL OF CARLISLE. Fifth edition. London: 1855. (Journal d'un voyage dans les mers turques et grecques. Par le Très - Honorable comte DE CARLISLE. Cinquième édition. Londres, 1855.)

—0000—

Voilà une simple relation de voyage, un journal, comme l'auteur l'appelle avec modestie, qui, dans l'espace de quelques mois seulement, a été réimprimé pour la cinquième fois. Dans une société sérieuse, comme celle d'Angleterre, ayant l'habitude de penser, d'observer, de prendre part aux affaires publiques par ses *meetings* et sa presse indépendante et libre, de diriger enfin les pas de son gouvernement par son opinion forte et judicieuse, la reproduction d'un ouvrage qui n'a pas, il est vrai, la

prétention de traiter les questions, mais qui les touche et les éclaire au passage, nous semble d'un heureux augure. Si oser déclarer la vérité lorsque tout le monde parait la méconnaître est du courage, le mérite n'est pas moindre de la part de ceux qui, secouant la fascination qui les éblouit et les égare, ouvrent les yeux à cette vérité. On serait donc bien ingrat si on ne s'empressait de reconnaître ce courage à l'auteur du *Journal*, et ce mérite au public de la Grande-Bretagne.

Les Grecs surtout doivent particulièrement savoir gré au comte de Carlisle: qu'il parle d'eux ou qu'il parle des Turcs, ses réflexions sont en général d'une justesse frappante; c'est qu'il a tout vu et revu de ses propres yeux, qu'il a tout observé lui-même, que, laissant de côté tout ce que d'autres voyageurs ont écrit de bon ou de mauvais avant lui, il s'est abandonné à son propre jugement, et qu'il s'est renfermé dans une impartialité d'autant plus digne d'admiration, que les Turcs sont aujourd'hui l'idole, et les chrétiens d'Orient le bouc émissaire de tout le monde.

Suivons-le donc dans ses observations sans rien ajouter du nôtre; le témoignage d'un homme aussi mûr par l'intelligence et par le cœur, et aussi haut placé que le comte de Carlisle, n'a pas besoin de commentaires. Seulement n'oublions pas que son voyage, qui a duré près d'un an, eut lieu en 1853 et 1854, époque où la Russie entrait dans les Principautés, où l'Angleterre et la France se transportaient à Constantinople, où les Grecs esclaves essayaient de secouer leur joug, et où les Grecs indépendans étaient honnis, conspués et punis, pour avoir osé, suivant les commandemens de leur Dieu qui est le Dieu de toute la chrétienté, témoigner des sympathies à leurs frères.

Ce n'est qu'alors qu'on pourra apprécier dans toute leur valeur les observations et les sentimens du noble voyageur.

Qu'il visite Constantinople, Smyrne, Troie, Dardanelles, Rhodes, Calymno, la Thessalie ou la Grèce, qu'il interroge ses propres observations ou ses compatriotes depuis longtems établis dans ces pays, partout son coup d'œil est juste, ses renseignemens d'accord avec ce qu'il a vu. D'un côté, c'est la fainéantise, la misère, l'ignorance, le dépérissement de la race turque qui frappent ses yeux, de l'autre, c'est l'activité, le bien-être, le désir de s'instruire, le développement des chrétiens qui l'étonnent à tout moment. Ici, chez les sectateurs du Coran, c'est un affaissement effrayant de cœur et d'esprit, là, chez les adeptes de l'Évangile, c'est un mouvement continuel et ascendant vers le progrès. En homme impartial notre voyageur admire, il est vrai, le courage avec lequel les Turcs, malgré leur infériorité, se sont jetés dans une guerre contre la Russie; mais en même tems il croit, « qu'aucun observateur calme ne saurait être trompé » à l'égard de leur condition actuelle ou de leur avenir » probable. Cette considération, ajoute-t-il, ne se rapporte » pas à l'assistance que nous pouvons leur accorder aujourd'hui; elle vise à nous rendre attentifs dans nos » calculs, lorsqu'il s'agira de penser à des résultats éloignés ou à de nouvelles garanties.

» Parmi les classes inférieures du peuple, poursuit » l'auteur du *Journal*, on trouve de la simplicité et de la » loyauté dans le caractère, ainsi qu'un grand désir d'être » obligeant et amical. Mais chez les personnes d'une » condition plus élevée qui ont l'occasion de se procurer » les biens de ce monde, on en trouve fort peu qui ne

» soient pas adonnées à la corruption et aux exactions
 » les plus effrayantes. Dans toute la conduite des affaires
 » publiques, comme dans la pratique de la vie officielle,
 » sous la plus grande apparence de courtoisie et de poli-
 » tesse assidue, un esprit de servilité, de détraction et de
 » vengeance est constamment en travail. On ne saurait
 » s'imaginer jusqu'à quel point la masse du peuple est
 » inculte et ignorante; on m'a raconté qu'ils sont dans ce
 » moment convaincus que les flottes anglaise et française
 » sont ici à la solde du sultan; et que lorsqu'au commen-
 » cement de cette année le comte de Leiningen est venu
 » remplir la mission spéciale dont l'Autriche l'avait char-
 » gé, ils étaient persuadés que c'était pour solliciter la
 » permission du sultan, afin que le jeune empereur pût
 » porter sa couronne. » (p. 181—182.)

Ce qu'on a raconté au comte de Carlisle n'est malheureusement que trop vrai; M. Félix de Beaujour nous assure que de son tems, comme au reste de nos jours, les montres grosses et plates étaient les plus recherchées parmi les Turcs, parce qu'ils en estimaient la bonté au poids (*); M. Bartoldi, bien que turcophile, se voit contraint d'avouer que les huniers des vaisseaux étaient considérés par les musulmans comme des minarets d'où l'on convoquait les fidèles à la prière (**); Lord John Russel en 1828 (***) en parlant des Turcs que « pendant leurs cinq siècles de puissance, et près de quatre cents ans après la prise de Constantinople, on retrouve dans le même état d'ignorance où ils étaient encore quand ils s'éloignèrent

(*) *Tableau du commerce de la Grèce, etc.* Tom. II. p. 20. Paris, 1800.

(**) *Description d'un voyage en Grèce.* Paris, 1805.

(***) *De l'établissement des Turcs en Europe.* Paris, 1828. p. 71.

pour la première fois des rivages de l'Oxus, » rapporte que
 « le baron de Tott dans une conférence avec le chef des
 géomètres, lui demanda combien il y avait d'angles droits
 dans un triangle. Ce grand mathématicien de l'État ré-
 pondit au baron Allemand que cela dépendait de la gran-
 deur du triangle. Quelques années après, un amiral turc
 interrogea un prisonnier sur l'usage du compas, en a-
 vouant son ignorance complète des propriétés de la bous-
 sole, etc. » A une époque beaucoup plus rapprochée, en
 1837, « des pachas ou des ayans ont pu demander à M.
 Ami-Boué, des nouvelles de l'empereur François, et en
 1838, de celles de duc de Reichstadh. » Plus loin le même
 auteur, étonné toujours de la barbarie des Turcs, ajoute:
 « Ils ne veulent admettre que sept rois (Krali) en Europe,
 et ils s'imaginent qu'à la mort de chacun d'eux, leur cou-
 ronne est transportée à Constantinople, parce qu'ils sont
 subordonnés au sultan qui réside dans la capitale du
 monde, leur Stamboul . . . Depuis la guerre de la Morée,
 ils ont appris au moins à connaître le roi de Bavière;
 mais, malgré les officiers prussiens qui ont été au service
 turc, ils ne peuvent comprendre que difficilement que
 l'Allemagne ait deux puissans monarques. Celui d'Autri-
 che étant empereur leur semble toujours devoir dominer
 tous les autres Krali ou rois; mais lorsqu'on leur expli-
 que que cet empereur allemand, comme ils l'appellent, est
 en même tems roi de Hongrie et des États Lombardovéni-
 tiens, ils ont presque autant de peine à le concevoir que
 l'explication de la Trinité, etc. » (*).

Nous avons nous-mêmes assisté à une discussion entre

(*) *La Turquie d'Europe.* Tom. II. p. 110.

deux hauts fonctionnaires de la Porte, l'un Grec et l'autre Turc, dans laquelle le premier cherchait à persuader à l'autre que c'était la terre et non pas le soleil qui tournait. « C'est votre tête qui tourne, répondit au chrétien le vrai croyant indigné, en lui jetant à la face ce mot connu du prophète. Tu ne sais donc pas que le Coran a dit positivement, que Dieu a étendu la terre comme une nappe? »

Nous aurions désiré connaître l'opinion du comte de Carliste sur les causes de cette ignorance séculaire et invincible des descendans de Mahomet; mais, on le sait déjà, le noble voyageur ne veut nous entretenir que de ce qu'il a vu et examiné. On voit bien qu'il est assez éclairé pour ne pas s'apercevoir de ces causes; mais il n'aime pas trop à s'y arrêter, peut-être par un sentiment de convenance, son pays étant dans ce moment l'allié de la Turquie.

Mais si l'auteur du *Journal* croit devoir s'abstenir, un de ses compatriotes les plus éminens, qui agit et qui plaide en ce moment pour la Turquie, et dont la parole fait autorité, se charge de suppléer à son silence. « Quelles sont donc les causes réelles, se demande Lord John Russel dans l'ouvrage que nous avons déjà mentionné, de leur (des Turcs) état stationnaire? c'est d'abord qu'ils appartiennent à une race qui n'a ni le génie de la littérature, ni celui des arts . . . ensuite, c'est que la Turquie, dès son origine a été affligée d'un fléau plus destructeur que la peste ou le simoom du Désert, le despotisme. » Lord John Russel retrouve une troisième cause dans la religion mahométane; il pense que « quoiqu'elle ne suffise pas à expliquer la persévérance des Turcs dans leur ignorance, il faut au moins convenir qu'elle les reconcilie avec leur

infériorité, qu'elle les rend même glorieux de leur dégradation . . . Malheureusement ces causes, ajoute-t-il plus loin, qui ont maintenu si longtems le despotisme en Turquie, paraissent devoir y conserver toujours la même influence. La religion dit que le souverain, sultan et imam tout à la fois, est maître absolu de la vie et de la propriété de ses sujets, et la constitution entière de la société sert de base à ce pouvoir » (p. 76).

Avant de revenir au *Journal*, il est curieux de voir quel était en 1828 le dernier mot de Lord John Russel sur la Turquie; la faute n'est pas à nous si à mesure que l'état moral, matériel et politique des Mahométans baisse, l'opinion du noble Lord à leur égard prend une direction inverse.

« Supposons un moment qu'il fût possible aux Turcs de donner un contrôle légal à leur gouvernement, quel bénéfice retireraient de cette modification les millions de chrétiens qui ne partagent pas leur foi et qui sont l'objet de leur mépris? Tant que le fanatisme existera en Turquie, les chrétiens ne doivent y attendre qu'injures, outrages et violences: race, religion, usages, tout conspire pour empêcher que les Turcs gouvernent jamais avec équité la population chrétienne de leur territoire. Il y a des hommes qui ont rêvé l'apparition d'un sultan extraordinaire, assisté du secours d'un vizir également extraordinaire, et poussant d'une main vigoureuse ses peuples dans la carrière de la civilisation. Qu'il paraisse ce sultan, on l'étranglera, et son successeur abrogera ses lois et ses réglemens (*).

(*) Plus de vingt-cinq ans se sont écoulés depuis l'époque où Lord John Russel tenait ce langage, que Lord Stratford de Redcliffe dénonçait en 1853,

« Les Turcs ont dû leur puissance au fanatisme militaire et religieux. A mesure que leurs conquêtes se sont étendues, l'esprit militaire s'est amorti; le fanatisme religieux est resté, et seul il leur a donné la force de résister encore aux armées du reste de l'Europe. La guerre devenue un art, un nouveau dilemme se présente aux Turcs. Il faut, ou s'initier aux connaissances de leurs adversaires, ou les combattre avec leur ignorance. S'ils cherchent à s'éclairer, à étudier les théories et les combinaisons qui mènent de nos jours à la victoire, ils perdront leur fanatisme; s'ils préfèrent l'esprit du soldat à l'instruction du tacticien, quelle doit être alors la disproportion d'une lutte entre une armée sans discipline et les légions qui ont fixé le sort de l'Europe? » (p. 83—84.)

Conclusion logique, péremptoire, invincible, confirmée par les faits; paroles portant l'empreinte d'une éternelle vérité.

Mais écoutons encore le comte de Carlisle:

« Quant à l'état moral (des Turcs) je m'abstiens d'en parler; peut-être l'obstacle le plus funeste, si ce n'est

le même fanatisme des Turcs, les mêmes injures et les mêmes outrages contre les chrétiens. (Atrocious instances of cruelty, rapine and oppression.) Lisez plutôt la « Correspondance respecting the rights and privileges of the Latin and Greek churches in Turkey, Part I. p. 383, » et vous serez édifié « des outrages d'un caractère brutal et désordonné qui sont en général le résultat du fanatisme musulman, de la cupidité et de la haine que les Turcs portent aux sujets chrétiens du sultan. » (The character of these disorders and brutal outrages may be said with truth to be in general that of Musulman fanaticism excited by cupidity and hatred against the Sultan's Christian subjects). Et c'est en face de ces assurances d'un ambassadeur anglais tel que Lord Stratford, qu'on a prétendu qu'aucun peuple au monde n'a fait autant de progrès que le peuple turc vers la civilisation dans l'espace de trente ans!

« le plus coupable au progrès national, est-il l'indolence incurable qui envahit également toutes les classes, depuis le pacha qui suce son narghilé dans son kiosque à treillage, jusqu'à l'homme au turban en lambeaux qui, les jambes croisées devant un café délabré dans le dernier village, hume la fumée de son grossier chibouk. En effet, le langage de toutes les personnes que je rencontre, à très peu d'exceptions près, bien renseignées sur l'état de la population, peut être considéré comme l'interprétation de ce passage prophétique de l'Apocalypse qui prédit le dessèchement des eaux de l'Euphrate. Sur le continent, dans les îles, c'est le paysan grec qui travaille et qui s'enrichit; le Turc repose, fume sa pipe et dépérit. Les villages grecs augmentent en population et regorgent d'enfants; tandis que dans les villages turcs on ne voit que des murs sans toit et des masquées qui tombent en ruines. Si vous parlez à des hommes d'état, qui n'ont pas vu tout cela de leurs propres yeux, de l'état pourri de l'empire ottoman, ils sont capables de vous répondre qu'il n'en est pas ainsi; que tel général prussien passa l'autre jour en revue l'armée des Turcs et admira son aptitude; que tel capitaine anglais visita leur flotte, et les ayant vus faire l'exercice du canon, il affirme qu'on ne pourrait faire mieux à bord d'un vaisseau anglais; et que leurs hopitaux militaires sont de parfaits modèles d'ordre et de bonne disposition. Je veux bien croire tout cela, et je puis encore adopter que dans une ou deux campagnes les Turcs, dans leur premier entraînement, peuvent bien l'emporter sur les Russes; mais quand vous vous éloignez des splendeurs de la capitale et des grands établissemens de l'État, qu'est ce que vous

» voyez sur l'immense surface d'une contrée que la nature et le climat ont comblé plus que toute autre de leurs faveurs, et qui fut jadis le berceau de tout art et de toute civilisation (*)? Observez vous-même, interrogez ceux qui y vivent; des villages déserts, des plaines incultes, des montagnes peuplées de brigands, des lois en état de torpeur, une administration dépravée, UN PEU-
» PLE QUI S'EN VA! » (p. 182—184.)

Aux Dardanelles M. Calvert, consul d'Angleterre, établi depuis longues années dans le pays, et possesseur de propriétés, mène le comte de Carlisle visiter sa campagne; elle est belle, riche et bien cultivée. M. Calvert « pourrait bien avoir pour trois livres sterlings, outre leur nourriture, des laboureurs turcs; mais il lui est plus profitable d'employer des Grecs à dix livres par an. Voilà, ajoute l'auteur du journal, l'histoire actuelle des deux races. M. Calvert croit fermement, que la meilleure chose pour les races chrétiennes est de conserver pour le moment l'état de choses existant, jusqu'à ce que le développement en soit affermi. Un Turc même lui disait l'autre jour, qu'il était devenu inévitable que

(*) Dix-huit ans auparavant M. Ami-Boué faisait exactement la même remarque; voici ses propres paroles: « Lorsque'on étudie un peuple qui, après avoir fait tant de bruit est cependant demeuré dans l'enfance de la civilisation; lorsqu'on le voit donner des signes certains d'une dissolution prochaine, si on est curieux de connaître les causes de sa dégradation politique, ce n'est pas seulement au centre de son gouvernement qu'il faut le chercher. Le faste du sultan, et une certaine forme imposante donnée à l'administration, répand un éclat qui ne laisse pas que d'en imposer. C'est dans l'intérieur des provinces qu'on juge mieux de sa faiblesse, en voyant l'indépendance qu'affectent les grands, et la dépopulation qui s'accroît chaque jour, ce dont le gouvernement ne tient aucun compte. » La Turquie d'Europe, Tom. II. p. 8.

» tous les principaux emplois soient donnés aux chrétiens; que l'armée elle-même se recrute parmi eux, et qu'un beau matin les ministres disent au sultan de se faire chrétien, et qu'il le ferait. Sera-t-il alors, demande le comte de Carlisle, un converti ou un conquérant, un Constantin ou un Ferdinand qui sera couronné le premier dans la basilique de Sainte-Sophie? » (p. 77—78.)

Tel est à peu près le langage que tient un autre compatriote du comte de Carlisle à Smyrne. « Depuis que je suis ici, lui dit M. Turrel, j'ai commencé à croire à la régénération des Grecs; leur activité et leur aptitude à apprendre sont incontestables; ce dont ils ont besoin en général, ce sont des principes moraux, et quelque amour de la vérité. » (p. 151.) Des principes moraux, sans doute; mais comment les obtenir sous un gouvernement brutal et dépravé comme celui des Turcs, « où, selon Lord John Russel (*), la corruption morale du peuple est une conséquence bien triste mais bien évidente de ce gouvernement? »

Et ce n'est pas à l'activité seule de la population grecque que M. Calvert s'empresse de rendre hommage; il en rend aussi à leur honnêteté. Si, pour soulager les paysans du poids d'une dette usuraire et onéreuse, il leur avance de l'argent, ce ne sont que les Grecs qui profitent de son humanité; car « une triste (damaging) expérience lui a appris qu'on ne peut espérer d'être remboursé quand on prête aux Turcs. » (p. 97.)

Voilà comme on comprend l'honneur chez les musulmans!

Si maintenant nous nous élevons des rangs infimes de

(*) De l'établissement des Turcs en Europe. p. 68.

la société mahométane à ses plus hautes régions, de la chaumière baignée par le cours paisible du Simoïs que nous venons de visiter avec le consul d'Angleterre, aux magnifiques palais qui se mirent dans les eaux limpides du Bosphore, quels sont les principes de moralité que nous y voyons prévaloir? Le comte de Carlisle va nous le dire: (p. 172.)

« Il y a (sur les rives du Bosphore) un palais en pierre » très remarquable, avec un jardin et un kiosque, bâti » par Reschid pacha. On m'a dit (ce qu'on a dit au comte » de Carlisle n'est que trop vrai), que cette maison ainsi » qu'une étroite bande de terrain viennent d'être achetées » par le sultan pour 200,000 livres sterlings, et donnés im- » médiatement au fils de Reschid pacha, qui devait épouser » une des sultanes. C'est là, on doit l'avouer, une transac- » tion curieuse entre le souverain et son ministre des » affaires étrangères, laquelle même ici a donné lieu à des » critiques sévères, dans un moment où l'on a un si grand » besoin d'argent pour faire face aux frais de la cam- » pagne » (*).

L'auteur du *Journal* ne paraît pas non plus avoir grande confiance dans la loyauté des adhérens du prophète.

(*) Nous devons au comte de Carlisle un second exemple de l'état moral des Turcs; c'est à Constantinople que lui est arrivé ce qu'on va lire. « Quelques uns de mes camarades de l'hôtel sont allés voir une sorte de Polichinelle turc appelé karaghior; mais ils m'ont fait un tel récit de l'abominable indécence de la représentation, que je me suis fait un cas de conscience de ne pas y aller. . . . Je n'étais pas préparé pour les détails repoussans que l'on m'a dits sur l'état des mœurs. Je n'aime pas insister sur de pareils sujets; ils sont tels que s'ils étaient entièrement connus, ils arrêteraient le courant un peu trop inflé de la sympathie anglaise pour la race ottomane. » (p. 59.)

Aussi les propositions du prince Menschikoff lui semblent-elles d'autant plus fondées, qu'il ne peut pas concevoir comment un état chrétien quelconque pourrait se décider » à livrer ses coreligionnaires, sans les placer sous la » garantie d'une convention, à la tolérance du gouverne- » ment ottoman. » (p. 181.)

Telle est la situation morale, matérielle et intellectuelle des musulmans, comme le comte de Carlisle l'a observée de ses propres yeux. Comment se fait-il qu'elle trouve encore des panégyristes? L'auteur du journal en paraît aussi indigné lorsqu'à la vue de Volos, que les troupes préposées à sa défense menaçaient de piller, et où, comme dans toutes les villes *exclusivement* turques la même misère frappe ses regards, il s'écrie en faisant allusion à Lord Palmerston: « Je voudrais visiter une de ces villes avec » un de nos ardens turcomanes, de ceux qui affirment » qu'aucun pays n'a fait autant de progrès que la Turquie » dans l'espace de trente ans. » (p. 310.)

Nous ne voulons pas quitter la Turquie avant d'entrer avec le comte de Carlisle dans l'enceinte profanée de Sainte-Sophie. A la parole touchante du généreux compatriote du George Canning et de Lord Byron, nous nous sentirons émus jusqu'aux larmes, et notre âme sera saisie d'une sainte terreur dans ce lieu auguste, qu'il nous représente encore rempli de la majesté des empereurs chrétiens, prosternés devant la majesté du roi des rois.

« Nous nous rendimes à Sainte-Sophie; c'est là la grande » chose à voir à Constantinople, le point autour duquel » viennent se concentrer tant de souvenirs historiques, » tant de regrets et tant d'espérances. C'est dans cette » enceinte que Constantin, Théodose et Justinien ont

» adoré Dieu, où Chrystostôme fit entendre sa voix d'or,
 » où le dernier Constantin (souvenir plus touchant que
 » tous les autres), reçut le saint sacrement des chrétiens
 » la nuit qui précéda sa mort héroïque, la captivité de
 » la cité impériale et la domination du Croissant sur la
 » Croix. Mais en faisant abstraction de l'intérêt que
 » m'inspirèrent tous ces souvenirs, j'avoue que j'ai été
 » profondément frappé de l'apparence et de l'effet de l'édi-
 » fice, de la simplicité hardie du plan, du noble arc de
 » l'immense coupole d'un diamètre de 115 pieds, des vou-
 » tes dorées, des carrières entières de marbre incrustées
 » dans les murs, de ce porphyre enlevé au temple du Soleil
 » à Balbec, et de ce vert antique qui vient du temple de
 » Diane à Éphèse. Que d'accens divers vinrent succes-
 » sivement les frapper? L'hymne à Apollon! le chant à
 » la Vierge! la voix du muezzim du haut des minarets!
 » Mais jusqu'à quand cette voix continuera-t-elle à se
 » faire entendre? Jusqu'à quand les lignes marquées sur
 » le parvis, les sièges et les pupitres seront-ils placés de
 » travers, tournés vers la Mecque, et quand pourront-ils
 » reprendre leur position primitive en face du grand
 » sanctuaire des chrétiens élevé vers l'est? Devons-nous
 » toujours voir vaguement au travers des ouvrages dorés
 » les traits effacés de notre Rédempteur? Sans doute
 » des raisons puissantes et nombreuses, voire même con-
 » tradictoires, ne nous le permettent pas; j'entends les
 » vieux souvenirs helléniques, les aspirations de la jeune
 » Grèce, l'ambition de différens états et de différens sou-
 » verains, les sympathies de la chrétienté, la parole in-
 » faillible des prophètes. Une seule réflexion se présente
 » pour retarder si non pour amortir l'impaticence dont

» on ne saurait se garantir au milieu de ces murs augu-
 » stes et historiques. Si la politique oppose à la dissolution
 » de l'empire ottoman la difficulté de trouver un rempla-
 » çant, l'ardeur du zèle chrétien n'en présente-t-elle
 » pas une autre de son côté? (*)

» Au milieu de toute l'imposture, du fanatisme et de
 » la sensualité de la religion mahométane, il y a, autant
 » que ses formes extérieures d'adoration nous permettent
 » de voir, une apparence frappante de simplicité; vous
 » voyez dans les mosquées les croyans recitant chacun
 » à part sa prière, et des cercles attentifs autour d'un
 » prédicateur ou imam qui lit ou qui explique le Coran;
 » mais il y a une absence presque complète de ce qu'on
 » a appelé leurs pratiques religieuses de saltimbanques.
 » Il est difficile de se placer sous la coupole massive
 » de Sainte-Sophie sans reporter son imagination vers
 » les grandes portes ouvertes, et les longues processions
 » des prêtres s'avancant avec mitres, bannières et croix au
 » milieu de nuages d'encens, de flambeaux éblouissans,
 » de flots d'harmonie, d'aspersions d'eau benite, et d'hum-
 » bles prosternations. » (p. 53—55.)

Ces sentimens on les rencontre à chaque pas dans le

(*) Nous demandons la permission au comte de Carlisle de lui faire re-
 marquer qu'une telle ardeur serait déplacée, et, tranchons le mot, anti-
 chrétienne. Qui s'aviserait, sans être taxé de sacrilège, de consacrer au
 culte grec ou catholique Saint-Paul de Londres? En Turquie il y a quinze
 millions d'orthodoxes, et Sainte-Sophie ne peut appartenir qu'à eux;
 d'ailleurs elle est l'héritage de leurs pères; le comte de Carlisle lui-même
 vient de rappeler que c'est sur son autel que le dernier de nos empe-
 reurs reçut le saint sacrement. Quant aux successeurs des Osmanlis, nul
 doute qu'on les trouvera aussitôt qu'on voudra se débarrasser de ses préjugés,
 et réfléchir avec un peu plus de calme sur ses véritables intérêts.

livre du comte de Carlisle; s'il est en face des rochers de Parga et qu'il se rappelle le trafic honteux de ses libertés, ou devant les montagnes escarpées de Souli, dont chaque pierre témoigne du combat d'un héros (p. 271); s'il accompagne en Thessalie les envoyés d'Angleterre et de France qui y vont soutenir les oppresseurs contre les opprimés (p. 309), il ne peut s'empêcher de déclarer, « qu'il serait très grave de demander à quelqu'un de » prendre le parti des Turcs contre les Grecs, d'ap- » puyer les Turcs attaqués contre les Grecs insurgés. » Le cœur du généreux Anglais se révolte à cette idée, et il s'apostrophe lui-même: « Où faisons-nous tout cela? » mais sa réponse: « En face du passage des Thermopyles! » est toute prête; réponse sublime qui condamne les défenseurs des Xerxès, et qui nous avertit en même tems qu'on ne tient plus aux Léonidas.

Noble indignation devant laquelle tout cœur grec s'incline avec reconnaissance!

Est-ce à dire que les Grecs doivent à leur tour perdre le souvenir des Thermopyles, abjurer leur passé et renoncer à leur avenir? Le comte de Carlisle ne paraît pas de cet avis quand il dit que « la politique actuelle de l'Angleterre et même de l'Europe, est en opposition directe avec les *inévitables* sympathies de toute la race grecque. » (p. 272.)

Sans doute, nos sympathies sont inévitables; elles n'ont jamais été autrement depuis le 29 Mai 1453.

En Grèce le comte de Carlisle fait toujours preuve de son impartialité ordinaire; il voit les écarts de l'administration, et se hâte d'en blâmer l'incapacité ou l'action coupable; l'agriculture n'est pas encouragée, des établis-

semens manufacturiers n'existent pas, les moyens de communication sont déplorables, la dette publique n'est pas payée, et un pays éminemment maritime comme la Grèce n'a qu'une corvette. Ce sont autant « de raisons » de désappointement pour ceux qui avaient conçu des » espérances brillantes pour l'avenir de la Grèce ré- » générée, et fait de généreux sacrifices pour sa cause » auguste et honorée. Cependant on ne peut pas dire » que ces sentimens si naturels et qu'il est si difficile » pour nous tous de ne pas partager, aient été trompés. » Quand on se rappelle que vingt-trois ans aupara- » vant, le seul toit qu'on voyait au Pirée était un pe- » tit couvent, et qu'à la même époque il n'y avait » pas une seule maison debout à Athènes, tandis qu'au- » jourd'hui on voit dans la première de ces deux pla- » ces un beau quai, des rues larges; et au pied de » l'Acropole, non pas il est vrai ses anciennes gloires, » mais ce qui partout ailleurs serait appelé une ville » neuve et belle, il est impossible de nier la possibi- » lité du progrès, et même les progrès actuels. Ce qui » est d'une grande importance, c'est, suivant moi, que » parmi la masse elle-même du peuple grec, il y a des » matériaux de progrès et d'amélioration; aucun détra- » cteur n'oserait contester la haute intelligence des Grecs; » ils sont capables d'un travail persévérant et assidu; » leur zèle pour l'instruction perce même dans les plus » basses classes de la société. Souvent de jeunes garçons, » de jeunes filles même, viennent à Athènes et se mettent » en service sans autres gages que la permission de fré- » quenter les écoles; et si vous exceptez les classes qui » se mettent trop en contact avec les abus du gouver-

» nement, et les frivolités d'une société trop empressée
 » à se jeter dans des raffinemens prématurés et impar-
 » faits, vous trouvez parmi le corps principal de la po-
 » pulation des provinces, beaucoup de simplicité dome-
 » stique, de tempérance gaie, et une bienveillance toute
 » cordiale. L'élément le plus essentiel qui peut nous faire
 » prévoir les destinées d'un peuple, c'est sa religion; on
 » sait que celle des Grecs modernes est pleine d'igno-
 » rance et de superstition, (n'oublions pas que c'est un
 » protestant qui parle). En comparant l'église grecque
 » avec sa sœur latine, on doit avouer que celle-ci
 » l'emporte sous le rapport de l'activité et du zèle qui
 » constituent le caractère de mission apostolique d'une
 » église, et de l'esprit d'association pour des œuvres de
 » charité; cependant l'église grecque est supérieure en
 » deux points, pleins de valeur et gros d'avenir: elle est
 » plus tolérante envers les autres communions, et elle
 » encourage la lecture des saintes Écritures. » (p. 208
 —210.)

Ailleurs le comte de Carlisle, en parlant toujours du peuple grec, ajoute: « Je n'aime pas à porter des juge-
 » mens prématurés; mais il paraît que beaucoup de cho-
 » ses dans le peuple encouragent les espérances pour
 » l'avenir, s'il peut avoir beau jeu et un bon gouverne-
 » ment. » (p. 195.)

C'est ainsi que l'auteur de *Journal*, tout en nous re-
 prochant ce que nous n'avons pas fait, nous tient compte
 de ce que nous avons fait, et de ce qui est bon en nous.
 Tel est, croyons-nous, le procédé, non-seulement le
 moins partial ou le moins malveillant, mais aussi le plus
 sûr pour parvenir à se former une idée des aptitudes

d'une nation. Souvent ce que nous avons l'air de n'avoir
 pas fait par négligence ou par incapacité, trouve son
 excuse dans les circonstances graves, précaires, et tout
 à fait spéciales auxquelles notre pays est soumis. « *Son
 malaise* (de la Grèce), a dit le savant historien que nous
 avons déjà cité plus d'une fois, *vient surtout de ce que la
 tâche de la délivrance n'est pas accomplie, et que les puissances
 étrangères s'efforcent d'empêcher cet événement NÉCESSAIRE
 A LA CONSOLIDATION DE LA GRÈCE* » (*).

Paroles profondes, que nous prenons la liberté de re-
 commander à l'attention de ceux qui tiennent entre leurs
 mains les destinées de l'Orient.

Si les bornes de ce recueil nous permettaient de pou-
 ser plus loin l'analyse du *Journal*, nous verrions le comte
 de Carlisle placer sa remarque railleuse et fine sur le
 compte de cet Anglais d'Athènes qui, pour s'occuper de
 l'histoire du moyen-âge, se croit en droit de réclamer
 contre les Grecs comme quoi ils ignorent complètement
 tout ce qui est arrivé dans le monde, depuis Alexan-
 dre le Grand jusqu'à Lord Palmerston. (p. 189); ou bien
 répéter l'opinion d'un missionnaire américain en faveur
 du clergé grec (p. 193); ou déclarer sans hésiter qu'il
 faut un certain empire sur soi-même pour ne pas devenir
 un des partisans de la reine Amélie, dont il admire la
 grâce, la vivacité et l'intelligence (p. 281 et 290); ou
 rendre enfin hommage aux bonnes intentions du roi Othon
 (p. 290). Mais il nous suffit de l'avoir vu constater:

1° Que la race turque est indolente, ignorante, corrom-
 pue, vindicative et rapace, et qu'ELLE S'EN VA;

2° Que la race grecque est au contraire, active, indu-

(*) *La Turquie d'Europe*, par Ami-Boué, Tom. IV, p. 167.

strieuse, intelligente, amie de l'instruction, fidèle à ses engagements, bien qu'ayant besoin de plus de principes moraux, tolérante, et pleine de vie et d'avenir;

3^o Que la partie de la seconde de ces deux races qui a reconquis son indépendance, a fait, malgré les fautes de son gouvernement, des progrès incontestables.

C'est là, le comte de Carlisle nous le dit souvent, toute l'histoire des chrétiens et des musulmans de l'Orient. Pour la rendre encore plus complète il aurait dû remarquer que, tandis que chez les uns le seul mot de patrie fait battre tous les cœurs avec une force irrésistible et entraînant, chez les autres, ce mot magique est incapable d'exercer la moindre influence; c'est que les Turcs vinrent en conquérans, vécurent et gouvernèrent en conquérans, et ne s'identifièrent d'aucune manière avec le sol; et que le nom de famille qui fait d'un paysan chrétien un héros, ne peut jamais exciter des hommes dont l'amour est sensuel et étranger à l'estime. Pour le chrétien, mourir pour sa patrie est un sort plein de gloire; pour le mahométan, les passions brutales sont le seul moteur de ses actions.

Nous avons la conviction que l'ouvrage du comte de Carlisle portera son fruit, et qu'à côté de sa propre expérience l'Occident saura par lui, qu'il s'efforce en vain de souffler sur ces barbares de l'Asie son esprit d'innovation et de progrès. L'auteur du *Journal* sera toujours là pour dire à l'Europe que l'immobilité, l'apathie la plus profonde, la corruption, le fanatisme, sont toujours le partage des Turcs; que pendant qu'elle est entraînée par un torrent d'opinions violentes, et par un mouvement fébrile d'activité, pendant que les peuples chrétiens qu'ils

oppriment, dépassent tous les jours et en tout leurs tyrans, ceux-ci continuent à sommeiller comptant sur la protection de leur prophète. Qui est assez peu clairvoyant pour ne pas voir que bientôt les flots qui s'avancent et s'accumulent gronderont sur leur tête, et qu'ils finiront par les engloutir?

Faisons avant de finir une dernière remarque qui n'est pas sans importance: l'auteur du *Journal d'un voyage dans les mers turques et grecques* occupe sous le cabinet actuel de la Grande-Bretagne une des plus hautes positions politiques: il est vice-roi d'Irlande.

D.

Sur la question d'Orient et sur la population agricole de la Turquie.

II. (*)

—0000—

Après avoir exercé sa critique sur l'administration qui nous régit et sur les imperfections de notre état social, le *Blackwood's Magazine* poussant plus loin encore ses investigations, pénètre dans le domaine de notre droit civil, y jette un coup-d'œil plus ou moins superficiel, et le flétrit comme un vestige de cette législation impériale,

(*) Voir livraison 19 et 23 — 25 Mai (6 Juin) 1855.

sous l'empire de laquelle, la propriété était en butte à des empiétements incessants.

Mais avant d'entrer dans l'examen des appréciations du Blackwood's Magazine, sur la nature et les tendances de notre législation civile, citons ses propres paroles, afin de nous rendre un compte exact de sa pensée.

« Une autre conséquence désastreuse de ce système, en Grèce et en Turquie, c'est qu'il conduit le gouvernement à méconnaître les droits sacrés de la propriété et que par là il détourne les capitalistes du désir de consacrer leur argent, soit à l'acquisition de fonds de terre, soit à l'exploitation du sol. La loi romaine regardait avec moins de faveur le propriétaire qui négligeait son domaine, que l'intrus qui s'en emparait pour le cultiver. Dans l'espoir d'accroître les revenus de l'État, en donnant à la culture toutes les facilités, elle fermait les yeux sur les dangers qui résultaient de l'invasion de la propriété d'autrui. *La législation Ottomane et la législation Grecque ont adopté en ce point, les principes de la législation de la Rome impériale*, et tout individu qui réussit à cultiver la terre d'un autre, pendant une année entière sans être inquiété, jouit d'un droit de possession qui met le légitime propriétaire dans l'obligation d'établir son droit de propriété, avant de pouvoir chasser l'envahisseur. Il résulte de cette loi une insécurité dans la propriété qui produit des maux incalculables. De nos jours, le capital est le symbole de la civilisation et du progrès, et tout ce qui empêche les capitaux de se porter vers l'agriculture, la condamne forcément à un état de stagnation et de dépérissement. C'est surtout en Grèce qu'éclatent les vices de la loi dont nous parlons. »

Tel est le reproche fait à notre législation civile. Nous

acceptons volontiers ce nouveau défi du Blackwood's Magazine, et nous lui rendons même grâces de l'occasion qu'il veut bien nous fournir de répondre encore par des faits irrécusables, à des imputations hasardées contre une législation, dont les dispositions, émanées du sein même de notre nationalité, ont force de loi parmi nous et régissent toutes les nations civilisées de l'Europe continentale.

En effet, personne n'ignore que la législation est le miroir dans lequel viennent se refléter les besoins qui naissent de la condition sociale de chaque peuple et les principes de droit et de justice qui se manifestent dans sa conscience. C'est le droit, qui dans ses rapports avec tous les autres éléments de la vie humaine, résume les conditions de l'existence passée de chaque nation, et les altérations qu'elles ont subies dans leurs modifications successives.

Il est vrai, que la législation qui nous régit est la législation Romaine, ou plutôt le droit romain, interprété et élaboré par les jurisconsultes grecs du 6^{me} siècle, et rédigé par eux dans notre langue; mais les parties de cette législation qui ont force de loi parmi nous, ne sont-elles pas également en vigueur chez les nations les plus civilisées de l'Europe continentale ?

Nous disons les parties du droit romain qui ont force de loi parmi nous, car les dispositions qui régissent les rapports de famille, ne sont pas ce qu'elles étaient du temps d'Auguste ou de Constantin, ayant subi toutes les modifications introduites dans le droit par le Christianisme. Les rapports de famille ne sont aujourd'hui cimentés que par les sentiments de tendresse, d'amour et de dévouement; c'est par les liens de parenté que nous suppléons à l'insuffisance de l'homme isolé au milieu de la grande famille

humaine. Or, ces rapports n'appartiennent qu'en partie au droit proprement dit, étant plutôt déterminés par la morale, dont les préceptes sont identiques chez tous les peuples vivifiés par la divine parole du Christ. Aussi toutes les nations chrétiennes, sont à peu près régies par le même droit de famille. Quant aux principes qui régissent les biens, nous ferons remarquer que, sauf quelques exceptions introduites dans le droit, en faveur du crédit foncier et du crédit personnel, et les modifications apportées dans les successions, toutes les nations de l'Europe sont également régies par le droit romain.

Ainsi par exemple, le code civil de Bavière (*Codex Maximilianeus Bavaricus civilis*) de même que le code Prussien, n'ont adopté, quant aux biens, que les prescriptions du droit romain, quelque incomplète que fût d'ailleurs l'étude de la science du droit à l'époque de la rédaction de ces codes.

De même, le Titre troisième du livre III du C. C. Français, sur les contrats et les obligations, a été puisé dans l'ouvrage de Pothier, sur cette partie du droit romain. Enfin les prescriptions du même code sur la propriété et sur les droits réels, sauf celles concernant le gage et les hypothèques, ont été également formulées d'après les principes de cette même législation; et la raison de la prépondérance de ce droit n'est pas difficile à expliquer. C'est que depuis la renaissance des lettres, jusqu'à l'époque où les ouvrages de Trolong, de Demolombe et de Savigny ont été publiés, la science du droit et le droit civil des romains ne faisaient qu'une seule et même chose. Les jurisconsultes de toutes les époques, à commencer par les jurisconsultes les plus renommés de France et d'Allema-

gne, qui ont dirigé leurs études vers l'exploration du vaste domaine de la science du droit, et qui sont parvenus enfin par leurs travaux à faire prévaloir le droit romain chez tous les peuples civilisés, ne renonçaient pas au sentiment de leur nationalité, pour obéir aveuglément à une législation étrangère, mais ils reconnaissaient par suite d'une étude approfondie du droit, que les principes, qui d'après la législation romaine régissaient les biens, sauf les exceptions qui y furent ultérieurement introduites, en faveur des nouveaux intérêts créés par les besoins industriels de notre époque, était tout ce que la science du droit pouvait produire de plus parfait, que cette partie de la législation était aussi propre à pourvoir aux nécessités de chaque peuple qu'à servir au développement scientifique du droit. Au reste, la même pensée qui dirigea les travaux des jurisconsultes vers l'étude du droit romain, ne se retrouve-t-elle pas également chez les nations modernes, qui considérant la littérature et l'art grecs comme ce que le génie humain a produit de plus noble et de plus élevé, s'y sont livrés avec une ardeur infatigable et n'ont point cessé par leurs travaux littéraires et artistiques, de rivaliser entr'elles, pour atteindre à cet idéal du beau et à ce modèle de perfection auquel le génie de l'antiquité parvint à s'élever? Tant il est vrai que l'objet d'une science proprement dite, ne saurait se borner aux rapports bien restreints d'une nation déterminée; les vérités absolues qui résultent de la nature même des choses, ne doivent pas être considérées comme des éléments d'une nationalité distincte, se développant et disparaissant avec elle, car elles appartiennent à l'humanité entière. Par leur essence même, elles n'ont d'autre patrie

que l'intelligence universelle, dont elles sont la plus pure émanation.

De tout ce qui précède, il résulte que l'adoption des principes, qui d'après le droit Romain régissaient les biens, ne doit pas être considérée comme une preuve des faibles progrès accomplis par la nation où ces mêmes principes ont acquis force de loi.

L'auteur de l'article du *Blackwood's Magazine*, trahit cependant sa parfaite ignorance sur les questions qu'il entreprend de résoudre, lorsqu'il avance que la disposition, en vertu de laquelle, les actions possessoires ne sont recevables qu'autant qu'elles ont été formées dans l'année du trouble, a été léguée à la Grèce par la loi Romaine qui « dans l'espoir d'accroître les revenus de l'État, en » donnant à la culture toutes les facilités, fermait les » yeux sur les dangers qui résultaient de l'invasion de la » propriété d'autrui. »

Il n'est pourtant pas bien difficile de prouver que la loi romaine accorde l'action possessoire même après l'année du trouble, si l'auteur du trouble est le détenteur actuel de la propriété dont la possession a été enlevée au propriétaire. Pand. [43. 16] 1 pr. 3 § 1. Basil [60. 17] 1 Pand [10. 3] 7 § 5. Basil [50. 3] 60.

Ainsi donc le reproche adressé par le *Blackwood's Magazine* à la loi romaine n'est que gratuit, et il serait plutôt applicable au code de procédure français qui déclare expressément par son article 23, que les actions possessoires ne sont recevables qu'autant qu'elles ont été formées dans l'année du trouble. Ces faits prouvent jusqu'à l'évidence, que la disposition de l'article 639 de notre procédure civile n'a pas été puisé dans la loi romaine, n'étant

qu'une reproduction de l'article précité du code de procédure français. Si l'auteur de l'article qui fait ici le sujet de notre critique, s'était décidé à traiter la science du droit moins cavalièrement qu'il n'a parlé de la Grèce et de son gouvernement, il aurait reconnu que la disposition qu'il impute à l'esprit fiscal de la Rome impériale, n'obtint sa véritable formule et sa consécration qu'au moyen âge, lorsque la possession d'une année et d'un jour, applicable aux rapports mêmes du droit public, constituait un titre valable pour l'exercice de la souveraineté. Ainsi par ex: selon la *Chronique grecque des guerres des Français en Romanie et en Morée* (*):

« Le Champenois (Guillaume de Champ-Litte) revêtit alors messire Geoffroy (De Ville-Hardoin) de cette propriété (Calamata et Andravida avec leurs dépendances), et lui donna un anneau d'or; et après lui avoir livré et constitué cette mense, il lui adressa de nouveau la parole et lui dit:

Messire Geoffroy, dorénavant vous êtes mon homme lige . . . et puisque je dois passer dans la France . . . vous gèrerez en mon absence la souveraineté comme un autre moi-même; s'il me plaisait dans l'espace d'un an à partir de ce jour, d'envoyer un mandataire choisi parmi mes proches parents, vous remettrez en ses mains le pays et la souveraineté, et vous conserverez vos propres terres. Mais si, après le terme d'une année écoulé, personne ne vient ici de ma part pour recevoir le pays, je veux, je désire et je le proclame ici, que vous restiez souverain de la Morée, avec le droit de transmettre cette souveraineté aux vôtres. Et à la P. 57. Le lendemain dès qu'il fit jour, Robert

(*) Traduction de Buchon. Édition de 1841. p. 46.

(cousin du Champenois) en homme qui était venu dans l'intention de prendre en main la souveraineté du pays, fit dire au baïl, messire Geoffroy, de vouloir bien convoquer dans l'hôtel du gouvernement, les premiers et les plus distingués de ceux qu'il avait avec lui, afin d'entendre les ordres dont le Champenois l'avait fait porteur . . . Lecture faite de toutes les lettres, messire Geoffroy . . . fit apporter les conventions écrites conclues avec le Champenois et par lesquelles il était déclaré: qu'il lui donnait la Morée, sous la condition de la tenir comme son baïl et son homme; et que si, dans l'intervalle d'une année et d'un jour, le Champenois lui-même, ou quelqu'un de ses parents en son nom, se présentait pour reprendre l'autorité, messire Geoffroy serait tenu de lui remettre et le pays et la souveraineté, mais que si au contraire, personne ne se présentait avant l'expiration de ce terme, messire Geoffroy serait alors sans retour, héritier du pays et de la souveraineté. »

Nous avons vu jusqu'ici que la législation qui régit les biens, même chez les nations de l'Europe continentale qui ont été dotées d'un droit civil propre, tirait sa source des prescriptions du droit romain, tel qu'il a été formulé à Rome, à l'époque du plus grand développement scientifique du droit. Cependant, comme certaines parties de ce droit relatives aux biens, ont été modifiées par les législations modernes, il ne serait peut-être pas superflu d'expliquer la raison de ces changements.

De nos jours, il ne reste plus rien de l'ancien état social. Moins d'un siècle a suffi pour renouveler la face de la terre.

Le premier coup fut frappé par la révolution française.

C'est elle qui abolit dans une seule nuit les privilèges de tout genre. A l'ancien système de concentration des propriétés, elle fit succéder leur division extrême, elle affranchit le travail en abolissant les corporations, et fit renaître le commerce en supprimant les douanes intérieures. C'est elle qui la première consacra en Europe les principes de la liberté individuelle, de l'inviolabilité de la propriété, de l'égalité devant la loi et de la contribution de tous indistinctement aux charges de l'état en proportion de leur fortune.

Or, à mesure que ce nouveau droit, qui succédait à l'ancien état de choses, étendait son domaine sur tous les états de l'Europe, il ouvrait aussi une ère nouvelle au développement de la puissance matérielle des peuples, à la diffusion du bien être général et au perfectionnement moral qui en résulte. Aussi reconnaît-on généralement aujourd'hui que ce n'est plus par des conquêtes que s'accroissent les richesses et la prospérité des états, mais bien par la découverte des forces mystérieuses de la nature et leur application aux travaux de l'industrie, et par ces habitudes de travail, de loyauté dans les transactions et de frugalité qui multiplient les épargnes, consolident le crédit et donnent un nouvel essor à l'esprit d'association.

Dans nos sociétés, dit un économiste français (*) il n'existe pas un homme qui, sous l'impulsion du besoin, ne produise plus ou moins, ne se livre plus ou moins à des achats, et qui ne possède quelques instruments de travail, quelques matériaux propres à être consommés; autrement il ne pourrait vivre. On peut comprendre que ces faits aient médiocrement frappé des temps à qui la

(*) Henri Boudeffort.

préoccupation du ciel dérobait les choses de la terre. On peut comprendre qu'ils n'aient pas paru pouvoir être matière de science, à ces époques qui ne voyaient dans l'acquisition des biens que le théâtre confus et désordonné de la conquête. Mais il n'en est pas ainsi pour le dix-neuvième siècle, qui n'est ni mystique ni conquérant, qui met sa gloire dans le travail, et dont les principaux chefs-d'œuvre sont ceux de l'industrie.

Or, par la même raison que depuis la consécration d'un nouveau droit, une impulsion puissante a été imprimée aux forces productives des sociétés modernes, de même le développement industriel de notre époque a dû modifier le droit, tel qu'il a été formulé à des époques reculées. Dans ce travail de transformation du droit, en raison des nouveaux besoins des sociétés modernes, il nous sera facile de prouver que la Grèce n'est pas restée en arrière des progrès accomplis chez les autres nations civilisées de l'Europe, mais que tout au contraire, elle a su profiter de leurs lumières et de leur expérience, adopter leurs institutions, et les modifier avec succès d'après les nouvelles conditions de son existence sociale.

En effet, dès l'année 1822, c'est-à-dire, il y a environ 33 ans, à l'époque où le gouvernement Turc mettait toute son activité à massacrer impitoyablement ses sujets désarmés, sans distinction d'âge ni de sexe, à confisquer leurs biens et à faire trainer dans les gémonies, au grand scandale de la chrétienté, les restes inanimés de prélats vénérés, la nation grecque qui venait à peine de s'affranchir d'un joug ignominieux et abrutissant, s'occupait à régler les rapports juridiques de ses classes les plus laborieuses, celles des commerçants et des marins, et elle adoptait à

cet effet, le code de commerce français qui régit jusqu'ici nos transactions commerciales.

Depuis un petit nombre d'années, une modification importante a été apportée dans notre droit commercial, par l'adoption du libretto, qu'on pourrait assimiler aux registres hypothécaires des nations maritimes; la mise à exécution de cette loi et la publicité qui a été donnée aux contrats à la grosse, n'ont pas peu contribué à relever le crédit de notre marine, qu'avait ébranlé quelques cas de baraterie.

En outre, dès l'année 1834, le gouvernement royal, dans le but de raffermir le crédit des propriétaires, qui n'inspiraient qu'une très faible confiance aux capitalistes, et d'encourager la circulation des capitaux, entreprit de réformer le droit romain en ce qui concerne la transmission de la propriété, le gage et les hypothèques.

C'est ainsi qu'en 1836, la Grèce fut dotée de trois lois, dont les résultats salutaires ne sauraient être au juste appréciés que par la mise en parallèle des conditions actuelles des prêts à intérêt, et de celles imposées aux emprunteurs avant 1836, lorsque des intérêts usuraires paralysaient l'essor de l'industrie.

La première de ces trois lois, fut celle du 14 Août 1836 (art. 42) qui régla le mode de la transmission de la propriété immobilière, en prescrivant, sous peine de nullité, que la transmission de la propriété immobilière, ne saurait être désormais constatée que par un acte notarié. Cette loi mérite par son importance d'être considérée comme le précurseur de la grande réforme législative, qui doit enfin consacrer le principe de la transcription sur des registres publics, de tout contrat translatif de la propriété ou de

droits réels. Ce n'est que par cette mesure, qu'on parviendrait à dissiper l'incertitude qui plane sur la propriété immobilière, à diriger les capitaux vers l'agriculture par l'aplanissement des obstacles qui s'opposent aujourd'hui à leur libre circulation, à accroître le crédit et la valeur des propriétés foncières en raison même de la réduction du taux de l'intérêt, et à résoudre enfin la grande question de la mobilisation du sol.

Cette réforme qui n'a pas encore été opérée en France, a été dernièrement chez nous, la sujet de discussions sérieuses; une commission a été même nommée par le gouvernement, afin de mettre cette question à l'étude, et proposer les moyens propres à assurer le succès d'une institution qui serait féconde en grands et utiles résultats.

Certes, par la transcription des contrats translatifs de la propriété on ne remédierait pas à tous les inconvénients du système actuel; car on ne mettrait en lumière qu'une partie des propriétés immobilières, c'est-à-dire celles qui seraient transmises depuis la mise à exécution de la transcription.

Mais quelles que soient les imperfections du mode de la transcription, elle est aujourd'hui la seule praticable en Grèce. Car, le système qui remplirait mieux le but qu'on se propose, celui de la rédaction d'un cadastre, qui constaterait, pour ainsi dire, l'état civil de la propriété et les changements dont elle serait successivement affectée, quoi que consacré chez nous par la loi du 26 Nov. 1836, n'a pas encore été mis à exécution, à cause des difficultés matérielles de cette opération et l'extrême morcellement de la propriété foncière en Grèce. Au reste, sous ce rapport, on ne devrait point être exigeant, car bien des pays beau-

coup plus avancés que nous dans la carrière de la civilisation ne possèdent pas encore de cadastre.

Deux autres lois furent encore promulguées en Grèce dans la même année 1836; celles du gage et des hypothèques. Cette dernière consacra sans réserve la spécialité et la publicité des hypothèques, et écarta définitivement le système des hypothèques légales, existant indépendamment de toute inscription, de sorte que les hypothèques des femmes mariées, des mineurs et des interdits, ne sont plus en Grèce comme en France, un danger perpétuel pour les capitalistes, en frappant de discrédit une grande masse de propriétés; tout au contraire, l'hypothèque, quelle que soit la cause qui l'a engendrée, n'étant acquise que par l'inscription prise sur les registres du conservateur, les prêteurs sont totalement à couvert de l'action hypothécaire résultant d'une créance antérieure, dont ils ignoreraient l'existence.

De tous les autres avantages effectués par notre système hypothécaire actuel, je me bornerai à citer celui de la prénotation, que nous avons emprunté aux codes d'Autriche et de Prusse.

Il y a lieu à prénotation, lorsque l'acte public qui constate le droit en vertu duquel, on demande une inscription hypothécaire, pèche par défaut de forme; ou bien lorsque ce même droit n'a pas encore été acquis, mais il y a grande probabilité qu'il le soit prochainement, comme par ex: dans le cas où une action aurait été intentée pour l'acquiescement d'une créance appuyée sur une preuve par écrit, ou qu'un jugement en première instance aurait été rendu, faisant droit à notre demande. Dans ces cas là, l'inscription hypothécaire qui serait prise ultérieurement par

suite de la constatation du droit d'inscription, d'après les formes légales, et dans un délai déterminé, ou bien en vertu d'un jugement en dernier ressort, obtiendrait par un effet rétroactif, la date de la prénotation. Ainsi donc, sous l'empire de notre législation hypothécaire, l'hypothèque judiciaire ne résulte que des jugements passés en force de chose jugée, tandis qu'en France l'hypothèque judiciaire résultant des jugements soit contradictoires, soit par défaut, définitifs ou provisoires, les radiations succèdent bien souvent à des inscriptions qui ne font qu'aggraver la position des propriétaires.

Nous allons signaler une dernière différence entre les législations hypothécaires des deux pays; c'est qu'en France, l'hypothèque judiciaire ne résulte pas seulement des jugements provisoires, mais aussi des reconnaissances ou vérifications faites en jugement, des signatures apposées à un acte obligatoire sous seing privé; de sorte que le débiteur qui, lors de la conclusion du contrat, n'a point consenti à charger d'hypothèque sa propriété, s'y voit obligé par ce seul fait de la reconnaissance en jugement de sa signature. Notre loi ne faisant résulter l'hypothèque judiciaire que des jugements passés en force de chose jugée, n'impose point cette obligation au débiteur.

Mais tous ces travaux législatifs accomplis en Grèce dès la première année de son indépendance, n'auraient pas donné les résultats obtenus jusqu'ici, c'est-à-dire, n'auraient nullement contribué à ranimer les forces productives de la nation et à féconder ses efforts dans la carrière du commerce et de l'industrie, s'ils n'étaient pas complétés par les dispositions qui garantissent la simplicité des for-

malités judiciaires et la prompte expédition des procès poursuivis devant les tribunaux civils; ce but a été atteint par le livre 4 de notre loi de procédure civile.

Afin de mettre nos lecteurs à même de juger combien les prescriptions de notre procédure sur l'exécution forcée des jugements et actes, sont supérieures aux dispositions analogues de plusieurs autres législations sur le même sujet, il nous suffira de faire remarquer, que sous l'empire de la loi qui fut promulguée en France, le 3 Juin 1841 (art. 673—707) et qui modifia le C. de procédure fr. l'adjudication d'un immeuble, indépendamment de toute contestation incidente, ne devient définitive que dans les six mois depuis le commandement, tandis qu'en vertu de notre loi de procédure, ce même délai n'est que de trente huit jours, à compter du jour du commandement, si l'immeuble ne dépasse pas la valeur de mille drachmes, et de deux mois huit jours, si sa valeur dépasse mille drachmes. Et qu'on ne croie pas que la simplicité et la célérité de notre procédure, qui donnent lieu à une grande économie de frais judiciaires, portent la moindre atteinte aux intérêts des débiteurs; car il n'y a que les créanciers qui élèvent en Grèce des griefs contre la procédure, en égard aux lenteurs et aux retards occasionnés par les contestations incidentes à la poursuite des saisies immobilières.

Mais ce n'est pas tout; l'auteur de l'article du *Blackwood's Magazine*, non content de déverser le blâme sur l'administration et les lois qui nous régissent, et de s'ériger en détracteur de la nation grecque, qu'il ne trouve pas de son goût, se plaît encore à traiter les professeurs de notre université de charlatans, (*) parcequ'ils ne sont pas

(*) Cette qualification appliquée à nos hommes de lettres, nous dénotait

probablement comme lui, doués du privilège de savoir ce qu'ils n'ont pas appris.

Il est vrai qu'en parlant de l'administration de la justice et de la magistrature, il ne manque pas de les parer de quelques fleurs, mais encore est-ce pour mieux condamner le gouvernement Grec, qui, d'après lui, peut selon son caprice déplacer et exiler les juges.

« C'est dans l'administration de la justice, dit-il, que réside la principale différence entre la Turquie et la Grèce. Il faut l'avouer, les sujets du Roi Othon peuvent se glorifier, à bon droit, de leur système judiciaire et se vanter de leur immense supériorité sur les nations dégradées de l'Orient. »

« L'administration de la justice à Athènes, est vicieuse encore, nous le savons. Le Roi peut imposer aux tribunaux les décisions qui lui plaisent, puisqu'il peut selon son caprice déplacer et exiler les juges; néanmoins, il y existe un corps de jurisconsultes indépendants qui, par leur science et leur caractère, exercent sur les tribunaux une influence considérable et salutaire. »

Il est bien vrai que, chez nous, les juges ne sont pas inamovibles; mais quoique leur inamovibilité consacrée par l'art. 87 de la constitution, n'ait pas encore été réalisée, les exemples de destitution de magistrats pour des raisons politiques sont rares en Grèce. C'est un fait digne de remarque, que sur les deux cent trente personnes

le droit de rappeler à nos détracteurs, ces paroles pleines de modestie que Socrate adressait à ses accusateurs.

« Πρὸς ἑμαυτὸν δ' ὄν ἀπιὼν ἐλαγίζομαι, ὅτι τούτου μὲν τοῦ ἀνθρώπου σοφώτερός εἰμι· οὗτος μὲν οἶεται τι εἰδέναι, εὐκ εἰδώς· ἐγὼ δὲ, ὡσπερ ὄν εὐκ εἶδον, οὐδὲ οἶμαι. »

dont se compose notre magistrature, le nombre des juges éliminés pour raisons politiques (en y comprenant les destitutions opérées en vertu du 2^{me} décret de l'assemblée nationale de 1813) (*) ne s'est pas élevé audessus de quatorze dans l'espace de vingt ans. Il est encore à remarquer, que toutes les personnes éloignées du service pour les causes sus-mentionnées, ont été rappelées après la cessation de la tourmente politique qui les avait emportées.

Ces faits répondent suffisamment, il nous semble, aux accusations calomnieuses du Blackwood's Magazine, qui se permet de mettre à la charge du gouvernement grec des actes d'un arbitraire révoltant, et qu'on ne voit guère de nos jours qu'en Turquie.

S.

Mouvement du Commerce de la Grèce.

—ooo—

Le Ministère des Finances vient de faire publier dans le Journal officiel, le tableau de l'importation et de l'exportation pendant l'année 1854, dont nous nous empressons de mettre les résultats généraux sous les yeux de nos lecteurs.

(*) Ce décret exige comme condition d'admissibilité aux emplois publics, une résidence de deux, trois ou quatre ans, pour tout Grec qui, né hors des limites du royaume de Grèce, ne s'y est établi qu'après la fin de la guerre de l'indépendance. On a donné à cette loi un effet rétroactif.

Tableau de l'Importation.

	1852	1853	1854
Vases de différentes espèces . . . Dr.	154,205	186,864	66,395
Parfums »	89,882	97,509	130,654
Teintures »	125,973	108,438	162,180
Peaux »	953,677	896,102	939,583
Céréales »	7,822,295	2,759,394	5,621,839
Huiles »	705,663	330,373	202,374
Bestiaux »	808,949	846,415	220,905
Poissons frais et salés »	1,160,879	1,211,891	610,879
Tabacs »	121,423	179,754	178,065
Café »	554,876	519,534	661,238
Métaux »	461,713	360,441	915,749
Bois »	1,004,336	1,196,581	715,130
Fruits frais et secs »	272,081	215,320	277,730
Riz »	520,244	545,039	462,048
Minéraux »	59,520	48,363	55,817
Légumes divers »	114,879	85,369	93,423
Bijouterie »	24,541	31,507	66,892
Boissons »	165,801	214,392	358,336
Poudre »	87,735	137,563	60,169
Sucre »	1,378,008	1,601,773	1,642,192
Savon »	209,446	271,154	224,021
Matières brutes, coton, chanvre, laine et soie »	456,682	77,590	37,173
Médicaments »	112,170	109,791	94,716
<i>Objets manufacturés.</i>			
Cotonnades Dr.	3,472,486	3,895,969	3,933,554
En peau »	46,764	93,798	35,364
» demi-soie »	24,321	142,640	33,643
» chanvre »	257,995	314,195	300,927
» os »	79,877	36,755	35,652

à reporter Dr. 21,248,924 16,514,547 18,136,684

	1852	1853	1854
Report Dr.	21,248,924	16,514,547	18,236,648
en lin »	110,887	138,838	92,074
» laine »	1,040,635	1,348,600	1,245,572
» métal »	531,810	536,842	542,042
» soie »	247,880	241,465	246,287
» bois »	143,451	128,327	76,652
» verre »	135,466	125,579	81,619
» papier »	208,768	199,266	188,600
Papeterie »	89,139	17,279	12,343
Broderies en or »	10,234	8,054	8,513
Objets en paille »	71,739	74,055	47,119
Divers »	1,143,215	877,107	589,713
Totaux Dr.	24,982,151	20,209,960	21,270,182

Tableau de l'Exportation.

	1852	1853	1854
Vallonée Dr.	824,139	1,558,058	1,016,036
Coton »	7,224	27,418	19,826
Sangues »	42,842	40,132	36,165
Peaux »	103,437	181,184	175,450
Céréales »	389,066	548,528	155,732
Huiles »	47,874	22,375	191,429
Bestiaux »	410,573	432,343	455,647
Terre dite pozzolana »	14,598	20,286	61,860
Poissons frais et salés »	52,856	39,346	35,740
Tabacs »	82,521	257,689	159,995
Laine »	162,910	402,808	576,448
Miel »	61,263	71,790	102,660
Soie »	1,999,970	1,774,063	1,353,018
Naphte et résineux »	13,654	22,841	46,800
Bois, racines et graines pour teinture »	137,194	99,320	26,218

à reporter Dr. 4,347,221 5,198,181 4,383,024

	1852	1853	1854
Report Dr.	4,347,221	5,196,181	4,383,024
Bois de construction	48,357	27,933	29,371
Fruits frais et secs	75,720	217,789	213,040
Minéraux	440,400	445,731	120,882
Légumes	3,911	18,694	10,223
Boissons diverses	1,022,545	1,271,936	809,557
Cochenille	54,133	57,290	27,996
Éponges	524,716	518,389	171,823
Raisin de Corinthe	2,844,058		9,046
Figues	700,175	919,126	682,479
Fromages	78,054	134,515	196,680
Médicamens (jus de réglisse)		15,450	4,742
<i>Objets Manufacturés.</i>			
En coton Dr.	11,628	1,233	
» peau	220	408	
» chanvre	750	544	
» laine	5,491	955	41
» métal	25,596	11,574	115
» soie	117	891	195
» bois	882	311	250
» paille	3,117	5,432	634
» divers	215,119	141,038	139,113
Totaux Dr.	10,402,212	8,988,890	6,799,211

Provenances et destination des objets importés et exportés en 1854.

	importation.	exportation.
Angleterre et Malte Dr.	4,029,641	Dr. 908,279
Amérique	73,850	
Autriche et Allemagne	4,448,266	1,918,650
Egypte et Candie	966,897	99,946
à reporter Dr.	<u>9,518,654</u>	<u>2,926,875</u>

	Report	Dr.	importation	exportation.
France	»		9,518,654	2,926,875
Italie	»		1,640,567	1,052,516
Iles Joniennes	»		138,080	639,494
Russie	»		1,146,176	774,863
Turquie	»		34,163	
Divers pays	»		7,240,149	1,443,581
			1,552,393	160,882
			<u>21,270,185</u>	<u>6,799,211</u>

Si la valeur de l'importation de 1854 dépasse d'un million celle de 1853, elle est bien inférieure à celle de 1851, qui s'est élevée à Dr. 25,819,702.

Le Ministère des Finances pense avec raison que l'importation devait nécessairement se ressentir de la diminution de l'exportation, due exclusivement à la maladie des vignes à raisin de Corinthe. En effet, sur un chiffre total de Dr. 13,995,195 de l'exportation de 1851, Dr. 8,359,196 représentent la valeur du raisin de Corinthe exporté. En 1852 il n'en a été exporté que pour Dr. 2,844,058, et l'administration ne connaît pas encore les chiffres de 1853 et 1854, mais ils ne sont guère plus élevés que ceux de 1852.

Quinzaine politique du Spectateur.

—o—o—o—

L'heure décisive a pour un moment paru avoir sonné pour Sévastopol. L'attaque définitive, si impatiemment attendue dans le camp des assiégeans, et l'on assure aussi

dans celui des assiégés, a été donnée sur la tour Malakoff au moins et sur le Redan, le 10 juin; elle a été repoussée avec une perte considérable. Cette nouvelle a produit une immense sensation partout où l'ont portée la renommée et le télégraphe. L'Europe entière assiste à ce drame terrible avec une émotion facile à comprendre, et que nous partageons entièrement. Qui en effet peut penser, sans être saisi de terreur et d'admiration en même temps, à ce duel que les plus grandes nations du monde se livrent à bout portant, et à coups de trois mille canons, sur ce point que l'histoire a désormais adopté; à ce déploiement gigantesque de forces des deux côtés, à ces efforts incroyables d'une attaque pleine d'énergie et d'élan, et d'une défense héroïque? Qui peut ne pas se sentir ému de la compassion la plus profonde, en songeant aux torrents du plus beau sang de la chrétienté, qui inondent les abords de Sévastopol, à ces milliers de vaillants guerriers, moissonnés dans les deux camps à la fleur de leur âge?

Cependant cet échec tout sensible et tout décourageant qu'il soit, nous savons que les assiégeants ne sont pas de ceux qui se laissent facilement décourager. Ils reviendront probablement à l'attaque, et peut-être seront-ils cette seconde fois plus heureux. Lorsqu'il s'agit d'adversaires comme ceux qui sont en présence, également braves, également éprouvés de part et d'autre, il est impossible de dire lequel des deux sera couronné par la victoire; mais de quelque côté que la balance penche, la palme sera teinte de sang, et l'Europe s'en couvrira de deuil. Heureux ceux qui pensent au moins qu'en retour de sacrifices aussi énormes, on aura à retirer quelque avantage pratique autre que celui de couvrir de gloire des

bannières déjà glorieuses, et qui pouvaient très-bien se passer de cette nouvelle et terrible sanction! Nous avouons que nous ne partageons pas cette conviction consolante. Une seconde attaque pourra être plus heureuse, ou bien elle pourra être suivie de plusieurs autres, jusqu'à ce que la victoire s'en suive.

On aura ainsi pris la tour Malakoff, le Redan peut-être, et tel autre fort situé sur la ligne d'attaque. Mais on nous dit que la tour Malakoff est la clef de Sévastopol. Croire donc à la possibilité de la prise de la tour, c'est prévoir celle de la ville. Aussi n'avons-nous aucune difficulté d'admettre dans l'ordre des choses probables, la conquête d'une ville, quelle qu'elle soit, lors même qu'elle est fortifiée par un talent aussi éminent que celui du général Todleben, lors même qu'elle est défendue avec l'admirable bravoure que déploie la garnison de Sévastopol, si cette ville est attaquée par l'élite de l'armée française et de l'armée anglaise. Ainsi donc, après la tour Malakoff, Sévastopol pourra tomber à son tour, ce sera un événement immense, nous l'avouons. Le canon qui l'anoncera retentira d'un bout de l'Europe à l'autre comme un coup de tonnerre. Mais encore ce résultat est-il celui au quel on vise dans cette guerre, et une fois atteint, s'en tiendra-t-on là, ou bien ne le considérera-t-on que comme une première étape, et cherchera-t-on le but plus loin.

Sur une question aussi fondamentale et pour nous et pour l'Europe entière, nous ne voulons pas nous borner à des hypothèses, nous voulons consulter ceux qui sont seuls dans les secrets du destin, et seuls autorisés à nous les dévoiler. Que ceux qui font et poursuivent cette guerre, nous disent ce qu'ils en attendent.

Après les grandes opérations militaires de la Crimée, ce que cette quinzaine nous a présenté de plus important, ce sont les débats parlementaires où le peuple anglais, qui défraie cette immense lutte de ses richesses et de son sang, a adressé à son gouvernement justement la question que nous posons. Comme les explications solennelles qui ont été données à cette occasion, instruisent le monde, et surtout l'Orient de ce qu'il a à attendre de la crise terrible qui l'agite, nous croyons nécessaire de nous y arrêter un instant, car s'il est intéressant de savoir qui remportera le prix de la guerre, il l'est plus encore de connaître quel est ce prix.

A côté de leur caractère d'universalité, ces débats en ont eu aussi un plus spécial; c'est que l'opposition s'en est servie comme d'une arme contre le ministère. Mais cette arme s'est trouvée impuissante dans sa main, et le ministère a remporté un triomphe complet. Aussi est-ce indépendamment de leur tendance politique, qui, hors de l'Angleterre est d'une portée secondaire, que nous fixons l'attention sur les discours prononcés de part et d'autre, car ils contiennent plus d'un éclaircissement digne d'être recueilli, plus d'un aveu précieux, plus d'une vue qui pénètre jusqu'au cœur de la question.

Des orateurs, les uns, et c'étaient ceux du parti du ministère, ont prétendu que la guerre actuelle était juste et nécessaire, que son but n'avait pas encore été atteint, et que le pays devait fournir au gouvernement tous les moyens de la poursuivre avec vigueur. D'autres, qui paraissent désireux de succéder au ministère actuel, sans rien vouloir changer à sa politique, l'ont accusé d'avoir agi sans énergie pour la guerre, et sans vigueur pour les

négociations. Les membres et les partisans du ministère de L. Aberdeen, sous lequel la guerre a commencé, ont soutenu que la guerre était juste et nécessaire à son début, et jusqu'à ce qu'on arrivât au terme qu'on s'était posé. Mais que ce terme avait déjà été dépassé sur le théâtre de la guerre aussi bien que dans la carrière des négociations, et que continuer à se battre, c'était courir à l'inconnu, c'était allumer une guerre universelle, c'était enfin prolonger la lutte au-delà de ce qu'exigeait l'intérêt de l'Angleterre. Il y en a eu enfin qui, n'étant liés ni avec le ministère actuel, ni avec le ministère précédent, ont dit hardiment, ou ont laissé sous entendre, que cette guerre n'a jamais été ni juste ni nécessaire.

De tous les discours qui ont été prononcés de part et d'autre, un des plus intéressants et des plus riches en informations et en documents, était sans contredit celui de M. Gibson, un de ceux qui croient qu'on a assez fait jusqu'ici, et qu'on peut bien fermer les portes de Janus. L'orateur en parlant de la théorie qui paraît aujourd'hui universellement reçue, que soutenir la Turquie est une nécessité européenne, et que le Turc ne saurait nuire, rappelle les jours où le *Times* s'écriait avec un noble élan : « C'est une effronterie que de vouloir forcer le peuple anglais de faire la guerre pour la conservation du Mahométisme en Europe, et de protéger une puissance qui a si mal gouverné un des plus beaux pays de monde, une puissance qui n'a d'autres conseillers que les ministres étrangers, qui n'a d'autre défense que les flottes étrangères, qui n'a d'autres commandants de ses armées que des renégats étrangers ! »

M. Gibson ne partage pas cette théorie, mais il l'admet,

et en cela nous trouvons qu'il a tort. Une question aussi vitale que celle de savoir si l'Europe a une obligation et un intérêt à s'entredéchirer, à renoncer à sa prospérité séculaire, à évoquer tous les maux d'une guerre destructive, une question aussi grave et aussi vitale, doit être envisagée en face, et tous les débats qui la concernent seront sans portée, à moins qu'on ne l'examine à sa source. Au lieu donc d'adopter la théorie de la nécessité de l'existence de la Turquie, et cette autre, que les Turcs ne sauraient nuire, ce qui ne pourrait que le faire tourner dans un cercle vicieux, et le mener à des conclusions incomplètes, M. Gibson eût dû avant tout, examiner cette théorie même; si lui, et tous ceux qui pensent et qui sentent aussi noblement que lui, ont évité de le faire, s'ils se sont courbés sous cette prétendue nécessité, la Turquie avec les Turcs. La Russie, dit-on depuis quelque temps, est un Océan capable d'engloutir l'Europe; et bien qu'elle nie de vouloir jamais déborder, on refuse, ou au moins on affecte de ne pas la croire. Il est donc besoin d'un rivage qui marque que ses flots doivent aller jusque là et pas plus loin, et ce rivage est la Turquie. Voilà pourquoi son existence est nécessaire, disent ses défenseurs, et l'Europe admet ordinairement ce raisonnement, sans le pousser plus loin. Mais il ne sert à rien que ce rivage soit de ces dunes que l'Océan inonde et abandonne à son gré. Il faut qu'il oppose son front à la vague, qu'il soit une digue pour les pays qu'il doit couvrir. C'est ce que les Turcs ne sont plus depuis longtemps, et ne peuvent plus être. Nous ne soutenons là rien de nouveau, rien que nous n'ayons répété mille fois, que L. Redcliffe n'ait dit avant nous, que l'Empereur de Russie n'ait dit avant L. Redcliffe, qui n'ait

été, il y a un an, et ne soit peut-être encore, quoi qu'on en dise, dans la conscience de tout le monde, qui ne soit même prouvé par l'immense perturbation de l'Europe, qui n'aurait pas eu lieu, si l'on croyait à la force et à la stabilité de la Turquie. Que ceux qui y ont confiance, essayent de se rendre compte comment il se fait qu'un empire de trente deux millions d'habitans, presque aussi peuplé que la France et plus peuplé que la Grande-Bretagne, soit si peu en état de tenir tête à ses voisins, que pour peu qu'un ambassadeur russe grossisse un peu sa voix, qu'un vaisseau de ligne de plus soit construit dans les chantiers de Nicolaëff, ou que vingt mille Russes se montrent sur les bords du Danube, toute l'Europe est en flammes, et il faut que les soldats de la France et de l'Angleterre aillent verser leur sang pour sauver les nobles fils de l'Islam. On avouera qu'il est difficile de comprendre à quoi peuvent être bons des gardiens qui doivent être gardés par ceux à la garde desquels ils sont commis; comment les Turcs serviraient-ils de digue à l'Europe contre la Russie, si c'est au contraire l'Europe qui, pour les défendre contre les moindres empiétements des Russes, doit s'engager dans des guerres de destruction? comment enfin le maintien de la Turquie est-il nécessaire à la paix du monde, lorsque son maintien est une source constante de guerre.

L'indolence naturelle à leur race, les vices inhérents à son code religieux, qui domine toute leur existence, leurs idées politiques et leurs habitudes invétérées et qui remontent à leur origine nationale, leur position au milieu de nations qui les écrasent de leur supériorité, sont les causes multiples de leur décadence, qui est arrivée à

son dernier période. Leur conservation ne peut donc être d'aucune nécessité, et les Turcs nuisent en cela que par leur faiblesse irrémédiable, ils laissent sans nulle défense une des portes de l'Europe, et forcent celle-ci, lorsqu'elle sent de la méfiance envers les Russes, de se tenir toujours en armes devant cette brèche béante. La théorie par conséquent dont parle M. Gibson, n'eût été juste que si elle était formulée ainsi : C'est une nécessité européenne que le pays, aujourd'hui gouverné par les Turcs, soit un pays indépendant, et constitué le plus fortement possible. Mais cette dernière condition ne peut-être remplie par le gouvernement turc, dont la présence ici est par conséquent nuisible, et il faut songer quels éléments on lui peut substituer, qui correspondent mieux aux vues et aux intérêts de l'Europe. La question une fois avancée jusque là, il resterait à examiner si les anciens possesseurs du pays usurpé par les Turcs, les chrétiens qui l'habitent, unis par le culte et par leurs antécédants de plusieurs siècles, n'offrirait pas les éléments nécessaires pour une création si indispensable à l'Europe. Nous sommes hautement intéressés à l'issue de cette enquête, mais l'Europe ne l'est pas moins, et nous nous en remettons entièrement à ses lumières, dès qu'elle en aura apprécié l'importance, et qu'elle s'y sera livrée sérieusement.

Mais partant de la donnée que le salut de la Turquie est une nécessité, exigée par l'intérêt même de l'Angleterre, car L. Palmerston avait dit à une députation que c'est pour l'intérêt de l'Angleterre et non pour le gloire qu'il faisait la guerre—M. Gibson rappelle ce que le ministre des affaires étrangères avait dit lorsque ces choses

se disaient encore : « que la prolongation de la guerre serait fatale à la Turquie » Que cette guerre, destinée à soutenir la Turquie, et à en faire le pivot de l'équilibre du monde, en est à peu près le coup de grâce, personne n'en doute en Orient, pas plus les Turcs qui voient leur ruine imminente, que les chrétiens qui attendent pour en hériter. Avant le commencement de la guerre, il était encore permis d'entretenir des illusions à l'égard de cet empire. Aujourd'hui les plus prévenus ont dû avoir les yeux dessillés. La Turquie a été menacée d'extermination; on a vu ce que ses efforts ont pu produire dans un moment aussi critique; les nations les plus dégénérées dans un moment aussi suprême, secouent leur indolence; et leur patriotisme rallumé fait surgir des hommes qui honorent leurs derniers instants, s'ils ne réussissent à se sauver. A-t-on vu cet élan patriotique s'emparer des Turcs, lorsque l'heure de leur ruine a sonné? Peut-on nous montrer l'armée digne d'un empire de trente deux millions d'habitans, que la Turquie ait offerte à cette guerre qui est faite entièrement pour son compte; et nous dira-t-on, dans le cas très-probable où les quelques milliers d'hommes qui suivent Omer-Pacha seraient détruits par les Turcs, quand la Turquie pourra avoir encore une armée? Après qu'on a vu les Turcs en Crimée, est-on encore tenté d'attribuer à leur bravoure et à leur énergie la retraite des Russes de Silistrie, qui a été déterminée, comme chacun sait aujourd'hui, par l'attitude de l'Autriche? Et peut-on indiquer les hommes éminens qui se sont élevés et mis à la tête de leurs concitoyens, et se battent pour le salut de leur patrie en danger? Sans certains renégats, sans certains volontaires, enfans de la fortune où com-

mandés par leurs gouvernements, les quelques milliers de paysans, mal payés, mal nourris et étonnés de se voir entre les mains des bayonnettes, et les quelques milliers de brigands qui forment la milice de bachi-bouzoucs, seraient restées absolument sans chefs. Non, le patriotisme n'a rien produit chez les Turcs, car pour en avoir, il faut avoir une patrie, et les Turcs ne sont que campés sur la nôtre. Mais veut-on sonder la profondeur des plaies de la Turquie? Qu'on jette un coup d'œil sur ses finances. C'est un des pays les plus riches par la nature; jusque tout dernièrement il n'y avait presque pas d'armée payée, il n'y avait pas de flotte, pas de frais d'administration, et le peuple y est écrasé d'impôts. Eh bien, le gouvernement turc ne vit cependant que d'emprunts. L'année passée il en contracta un envers un banquier de Constantinople en engageant les revenus de l'Égypte. Quelque temps après il en voulut négocier un autre sous la garantie de la France et de l'Angleterre, et grand fut l'étonnement du dit banquier, lorsqu'il vit son débiteur engager ces mêmes revenus pour le nouvel emprunt. Il protesta, et l'on a pu voir sa protestation placardée aux bourses de Paris et de Londres, jusqu'à ce que les deux gouvernements qui voulaient soutenir la Turquie, eussent arrangé l'affaire. Aujourd'hui, ne trouvant plus de garants, — car nous croyons qu'on peut encore se battre pour la Turquie, mais qu'il ne se trouverait plus personne qui réponde pour elle, — le sultan a fait un emprunt chez un autre banquier de Constantinople à vingt-quatre pour cent, et a engagé les recettes de 1856! C'est ainsi qu'il est forcé de manger ses revenus en herbe. On n'a pas besoin d'avoir de profondes con-

naissances en politique, pour voir où cela doit mener. La Turquie, épuisée de ses derniers efforts, qu'aucun élan ne soutient, dévoilée aux yeux de l'Europe, qui sait dorénavant ce qu'elle en peut attendre, sortira de cette lutte bien plus affaiblie qu'elle n'y est entrée, si tant est qu'elle en sorte vivante.

M. Gibson croit donc que c'est surtout si l'on tient à la conservation de la Turquie, pendant quelque temps encore, qu'on doit se hâter de terminer la lutte, d'autant plus, pense-t-il, que chez les Turcs elle est loin d'être populaire. Un correspondant lui écrit, ce qui du reste a été souvent répété par plusieurs de ceux qui ont vu dernièrement la Turquie, que le premier désir des Turcs, c'est de se défaire de leurs alliés. Entre autres griefs, ils prévoient que les puissances chrétiennes ne quitteront pas la Turquie, sans exiger pour noble prix de tous leurs sacrifices, l'amélioration de la condition de ses sujets chrétiens, et les vrais fils de l'Islam frémissent à l'idée qu'on puisse leur imposer l'obligation de traiter leurs esclaves en égaux. Ce sentiment barbare trouve cependant son avocat, il est même de beaucoup dépassé dans un journal qui prétend tenir une place distinguée dans la presse d'une des nations les plus nobles et les plus civilisées de l'Europe. Le *Constitutionnel* dans son numéro du 10 juin, s'étonne que le gouvernement turc n'ait pas encore pris le parti de bannir de l'Europe, tous les Grecs qui sont ses ennemis déclarés: il ajoute qu'il n'y a aucune raison pour que ce qui a été négligé par les Turcs, ne soit pas fait par les alliés, contre lesquels les sentiments des Grecs de la Turquie ne sont pas moins hostiles: il couronne enfin ces dignes considérations par l'expression de

sa joie de ce qu'une grande partie des propriétés détruites par les alliés dans la mer d'Azoff, appartenaient à des Grecs. Il ne savait probablement pas encore que des maisons françaises de Marseille y ont perdu plus de six millions de francs ! Des sentimens pareils eussent excité le dégoût et la pitié, s'ils étaient exprimés par l'organe de quelque nation barbare, non nourrie aux principes de la vraie morale, non éclairée par la lumière du christianisme. Ils peuvent servir de triste exemple du point auquel la passion, livrée à elle-même, peut corrompre l'esprit aussi bien que le cœur. Nous sommes tout prêts à dire au *Constitutionnel* les raisons pour lesquelles les Turcs n'ont pas encore banni tous les Grecs de l'Europe. C'est que d'abord ils ne le veulent pas, c'est qu'ensuite ils ne le peuvent pas. Il ne le peuvent pas, car incapables eux-mêmes de se livrer à aucune espèce de travail, ils seraient bientôt entourés de vastes déserts, et qu'au milieu des plus beaux et des plus riches pays du monde, ils mourraient de faim. Ce sont les Grecs qui les nourrissent à la sueur de leurs fronts, par leur agriculture, leur industrie et par leur commerce. Ils ne le peuvent pas, et se tiennent pour satisfaits si les chrétiens n'entreprennent pas de les chasser eux-mêmes de l'Europe, comme ils l'ont fait des provinces helléniques, comme ils l'auraient fait, si on les avait laissés à eux-mêmes, de l'Épire et de la Thessalie. Quant aux armées alliées, nous sommes sûrs qu'elles se croient réservées à une tâche plus noble qu'à celle d'exécuter les lubies féroces du *Constitutionnel*. Elles n'emploieront pas leurs armes glorieuses pour chasser ces peuples autre fois renommés, des beaux pays où la terre, en ouvrant pour la première fois ses yeux à la civilisation, les trouva

établis, et dont ils faisaient la gloire. Ils ne sont pas venus en Orient pour faire au gré du *Constitutionnel* ce qu'aucune invasion de hordes barbares n'a jamais fait, pour forcer le peuple grec d'enlever les ossements de ses pères de cette terre couverte des ruines de son ancienne splendeur, et pétrie du sang qu'il a souvent versé pour les délivrer, et de s'exiler pour faire place aux Turcs dans le pays d'Alexandre et d'Achille. Ce n'est pas là la protection qu'ils ont promis aux chrétiens, et dont ils ont noblement contesté le droit exclusif à la Russie.

Le *Constitutionnel* n'a pas tort de parler de la haine des Grecs contre le gouvernement turc. Cette haine que rien ne pourra jamais éteindre, et qu'une grande partie de la population turque partage du reste, elle est réelle, et c'est un élément que la politique a eu tort de ne pas assez apprécier dans ses combinaisons ; mais le *Constitutionnel* se trompe grossièrement lorsqu'il attribue aux Grecs les mêmes sentimens envers les alliés. Ils sont contre les Turcs, désirent leur défaite, voilà la vérité, et ils se déclareraient hautement pour les alliés et contre les Russes, si les alliés combattaient leurs oppresseurs, qu'on ne leur permet pas à eux-mêmes de combattre, et si les Russes les défendaient. Nous avouons cependant que le meilleur moyen de s'aliéner les sympathies des populations chrétiennes de l'Orient, qu'on ne bannira pas, dont au contraire on aura sous peu grand besoin, c'est de leur faire voir des dispositions comme celles que le *Constitutionnel* exprime.

Mais laissons-là le *Constitutionnel* et ses diatribes que la presse française renie sans doute, et qui n'ont qu'à être dénoncées à l'Europe pour qu'elle en fasse justice. Les

puissances alliées, heureusement pour l'humanité, pensent bien autrement, et bien plus noblement que lui. L'Europe n'a jamais cessé de faire des efforts généreux en faveur des populations malheureuses qui gémissent sous le joug ottoman, et a réussi en plus d'une occasion, soit par la persuasion, soit par la menace, soit par d'autres moyens, à obtenir en leur faveur des firmans, dont cependant l'effet fut toujours nul, soit qu'il y eût manque de sincérité de la part de l'autorité qui les émettait ou de celles qui devaient les appliquer, soit qu'il y eût manque de force pour les maintenir contre le gré de tout le peuple ottoman, et contre les sentimens puisés dans son culte. L'Europe a cru dernièrement avoir à se féliciter de ce qu'elle a obtenu l'admission des chrétiens dans l'armée ottomane sur un pied d'égalité. Eh bien! telle est la nature perverse de la tyrannie en Turquie, que ce qui ailleurs serait un droit et un bienfait, y devient un nouveau et terrible moyen d'oppression. Les chrétiens l'ont entendu avec épouvante; ils se sont cachés dans les forêts et dans les cavernes, ils ont émigré en masse, pour y échapper. Si dans leur vie privée, se tenant à l'écart et hors du chemin de leurs oppresseurs, ils réussissaient à échapper quelquefois à leur tyrannie, par cette mesure elle les tient dans sa griffe, et les écrase sous le prétexte de la discipline militaire. Et non seulement auprès des chrétiens, mais auprès des Turcs eux-même cette mesure n'a pas été populaire. Ce n'est pas qu'ils craignissent de voir leurs esclaves s'élever à leur niveau et partager les honneurs qui ne sont dûs qu'aux vrais croyants: ils savaient qu'il n'en serait rien, et qu'ils ne les en asserviraient que mieux et plus sûrement; mais ils n'aimaient pas voir enlever à leurs champs les

maïns qui les cultivent; et les beys de Thessalie ont forgé une conspiration insurrectionnelle de la part des Grecs, et en ont instruit la Porte, dans l'espoir qu'ils la détourneraient du projet d'incorporer à ses troupes des sujets infidèles et dangereux. Car cet épouvantail d'une conspiration des chrétiens contre les Turcs, est un moyen politique inventé depuis quelque temps, et qui sert à plusieurs fins.

Mais pour mettre un terme à la guerre, comme M. Gibson le propose, il faut que la guerre ait atteint son but, et il affirme qu'elle l'a atteint. Ce but, d'après un passage du *Times* cité par l'orateur, était à l'origine l'indépendance de la Turquie, l'évacuation des provinces Daces occupées par les Russes, et l'ouverture de la mer Noire. Ce dernier objet a non-seulement été abandonné depuis; non-seulement on a reconnu qu'on avait tort de se battre pour l'obtenir, s'il est vrai qu'il ait en effet été parmi les causes déterminantes de la guerre, mais on l'a même déclaré fatal à la Turquie, et profitable à la Russie seule. L'autre objet, l'évacuation des provinces, a cessé d'exister dès les premiers instans de la déclaration de la guerre.

Quant au troisième objet, l'intégrité et l'indépendance de la Turquie, M. Gibson paraît ne pas trop comprendre pourquoi c'est seulement contre la Russie qu'on la veut garantir. Il croit qu'en politique les alliances, les amitiés ne sont pas éternelles, et que la Russie n'est pas la seule ennemie que la Turquie ait jamais eue. C'est ainsi que Pitt déclarait la Turquie en danger du fait de la France, et citait les paroles de l'Empereur Napoléon I qui disait que la Turquie reviendrait tôt ou tard à la France, soit par la chute de l'empire ottoman, soit par tout autre arrangement; d'où l'on voit que la chute de

l'empire ottoman, que quelques hommes politiques affectent de mettre aujourd'hui en doute, n'a pas échappé à l'œil d'aigle qui dominait et le présent et l'avenir. Il rappelle également que sous M. Thiers, la France soutint Mehemed-Ali contre la Porte, et que l'Angleterre, ne voulant pas se mettre mal avec la France, engagea la Russie à défendre le Sultan. Il eût dû ajouter qu'en 1806 la flotte anglaise est venue, sans qu'aucune force ottomane ait pu l'empêcher, s'embosser devant la pointe du sérail, et menacer la ville. Pourquoi donc n'exigerait-on des garanties pour le maintien de l'intégrité de la Turquie que de la Russie seule, lorsque d'autres puissances y ont également attenté, et que la France lui a même déjà enlevé l'Algérie? Il est vrai que les gouvernemens actuels de la France et de l'Angleterre, déclarent ne pas vouloir s'enrichir aux dépens de cet empire, mais le gouvernement russe fait la même déclaration, et qui peut répondre de l'avenir tant pour les uns que pour les autres? Si le prince Menshikoff a parlé haut à la Porte, la Prince Leiningen et M. de Lavalette n'ont pas fait autrement. Il est vrai qu'une flotte russe pourrait venir à l'improviste à Constantinople, s'il est possible de croire que dans le dix-neuvième siècle on irait en pleine paix conquérir la capitale d'un empire. Mais les escadres que la France et l'Angleterre entretiennent dans la Méditerranée, sont aussi plus que suffisantes pour s'emparer, quant elles le voudront, de la ville du Sultan. Surtout l'orateur s'élève contre la prétention des puissances occidentales de réduire la flotte russe dans la mer Noire, lorsqu'elle ne l'engagent pas à réduire également les leurs dans la Méditerranée, et les blâment d'avoir établi comme un *sine qua non* de la paix, ce que

la Russie ne pourra jamais accorder, car c'est contraire à son honneur et à sa dignité d'état indépendant. Ce qu'il eût surtout pu dire, c'est que s'il y a lieu de soupçonner la Russie comme voulant attenter à l'indépendance de sa voisine, c'est bien moins du côté de la mer que du côté de la terre que surtout on devrait la craindre. Les Russes ont plus d'une fois menacé l'empire ottoman; ce n'est jamais par mer qu'ils y ont fait invasion. Leurs bateaux à vapeur peuvent bien les transporter en trente six heures de Sevastopol au Bosphore; mais ils n'ignorent pas que dans cinq jours la flotte anglaise pourrait y arriver de Malte, et en sept la flotte française de Toulon. Une expédition par terre au contraire, culbuterait les Turcs, si elle en rencontrait sur son passage, s'emparerait de Constantinople, et s'y établirait solidement bien avant qu'une armée française ne puisse y débarquer pour lui disputer sa conquête. M. Gibson conclut donc en disant: que s'il est nécessaire de défendre encore la Turquie, le mieux serait de se borner à ce qu'on a déjà fait pour elle, en repoussant l'agression russe, et de ne demander d'autre garantie que ces propres forces pour repousser également toute agression subséquente.

S. W. MOLLESWORTH, en avouant avec le préopinant qu'il n'y a pas de terme moyen entre la prise de Sévastopol et une retraite ignominieuse, soutient cependant que cette expédition était nécessaire non-seulement pour préserver la Turquie, mais aussi pour punir la Russie d'avoir envahi les provinces danubiennes contre les lois internationales. L. C. Hamilton prétend que la faiblesse de la Turquie ne vient pas des empiétements de la Russie, mais bien de mesures dues à d'autres puissances,

l'Angleterre comprise. Nous croyons que pour être juste envers tout le monde, il devrait dire que la faiblesse de la Turquie vient de la Turquie elle-même, de la religion de ce peuple qui écrase sa vie publique, de sa constitution nationale, de son caractère, et des progrès constants de ses ennemis irréconciliables, les chrétiens qu'il opprime.

SIR BULWER LYTTON, qui dans son magnifique langage a défendu le ministère, répondant entre autres à M. Bright, qui dans un autre débat avait dit qu'il ne faut pas chercher à humilier la Russie, lorsqu'on ne peut l'écraser : « Auriez-vous dit, s'est-il écrié, à la Suisse qu'elle n'est pas en état d'écraser l'Autriche, et qu'elle ne doit pas l'humilier en la forçant de ne pas l'écraser elle-même ? Guillaume d'Orange n'a pas écrasé la France en la forçant de ne pas nuire à la Hollande. » Ce raisonnement serait souverainement juste si la Turquie était la Hollande ou la Suisse, c'est-à-dire un état capable de maintenir ces avantages que d'autres lui obtiendraient par une guerre. Mais il n'en est pas ainsi de la Turquie. Avec les plus grands efforts on aura cru avoir tout fait pour elle, que demain, comme le tonneau des Danaïdes, elle aura tout perdu, car elle manque de fond et de force. Dans le discours de S. B. Lytton, nous recueillons ces nobles paroles : « Les nations, a-t-il dit, qui veulent conquérir leur liberté, ne doivent pas l'attendre de soldats étrangers ou des votes d'assemblées étrangères. Elles ne peuvent l'obtenir que signée à la pointe de leurs épées, et sous l'ombre de leurs forêts. » Ces mots s'adressent tout autant aux Thessaliens et aux Epirotes, qu'aux nationalités auxquelles ils sont destinés, et sont

l'explication et l'excuse poétique de leur insurrection de l'année passée, qui n'a attendu ni les armes ni les votes d'autrui, et qui n'a cédé que devant la volonté de l'Europe.

M. COBDEN, l'intrépide champion de la paix, a fait observer que la tâche de conserver un empire chancelant et tombant en ruines, était immense et entraînait des dépenses incalculables. Il eût pu ajouter que cette tâche difficile est aussi tout-à-fait ingrate; car un empire pareil ne peut servir à rien ni à personne, excepté toute fois à ses voisins, s'ils avaient en effet l'ambition de s'en emparer un jour, ou de le dominer. En observant qu'aussi longtemps que la Turquie borde la Russie, toute les puissances du monde ne pourront empêcher la prépondérance du grand et puissant état sur l'état qui s'éclipse, il conseille à son pays de ne pas continuer une guerre terrible pour obtenir des garanties matérielles de la Russie, mais de demander ces garanties, comme Fox le voulait autrefois pour la France, à l'intérêt de la Russie elle-même.

S. J. GRAHAM, reconnaissant que le maintien de la Turquie devient tout les jours plus difficile, sans que la limitation des forces navales de la Russie dans la mer Noire la puisse sauver, croit qu'il est du devoir de tout homme d'état anglais de se préparer à la chute de cet empire, et d'arranger les choses en sorte que Constantinople ne tombe entre la main ni de la Russie ni d'aucune des autres puissances. Il ne nie cependant pas que cette obligation impérieuse d'être sur un continuel qui vive à l'égard de la Turquie n'entraîne la nécessité d'entretenir de grandes flottes, et ne soit par conséquent fort dispen-

dieuse. Nous pensons que le moment n'est pas fort éloigné, où l'Europe, fatiguée de son rôle fastidieux de garde malade, déclarera le moribond inutile pour mort tout-à-fait, et le forcera à se laisser enterrer.

S. J. RUSSEL, qui dans sa réplique a dit qu'il ne voyait pas pourquoi la Turquie cesserait d'exister dans sa pleine indépendance et dans son intégrité, s'avouera alors que c'est afin qu'elle soit remplacée par quelque chose de plus viable, et en état de préserver l'Europe de dangers, sans que ce soit au contraire l'Europe qui soit forcée d'être toujours en état de guerre pour l'en préserver.

M. HERBERT et M. DRUMMOND, ont dit tous les deux que la Turquie ne pouvait que disparaître bientôt de la scène; le second de ces orateurs a même ajouté que jamais personne n'a sérieusement admis son intégrité. En effet, ils n'y a pas beaucoup à augurer, de l'intégrité d'un empire, auquel, sans parler de ses pertes plus anciennes, la Grèce a échappé par une insurrection, la France a enlevé l'Algérie, dont l'Égypte, soutenue par la France a été sur le point de se séparer, et qui voit tous ses membres se détacher de lui graduellement, et sans garder qu'une apparence de sujétion, les provinces daces, auxquelles les plénipotentiaires de France proposaient tout dernièrement encore à Vienne, de donner un souverain d'une maison couronnée de l'Europe, la Servie qui est presque indépendante, le Monténégro qui l'est devenu complètement, et plusieurs autres provinces de l'Asie ou de l'Afrique, dont les liens sont bien relâchés. M. Bright explique les raisons du peu de sympathie qu'on suppose aux Grecs pour les alliés dans la guerre actuelle, et croit qu'on n'a pas lieu de se vanter qu'on se bat pour la ci-

vilisation, lorsqu'on fait la guerre en faveur des Turcs. Mais il est sûr que cette même guerre sera la fin de la Turquie.

M. BRIGHT, qui s'unit à ses sentimens, s'étonne que la France et l'Angleterre paient les Turcs pour qu'ils fassent leur propre guerre. Et encore s'ils la faisaient! Mais lorsque tant de milliers de vaillans soldats sont tombés dans les deux armées alliées qui se battent pour les Turcs, qui a jamais entendu parler des Turcs eux-mêmes? Ils sont toujours dans la réserve ou ont l'honneur d'occuper les fortifications que d'autres ont conquises, ou gardent les places qui ne courent pas risque d'être attaquées.

L. PALMERSTON a dit enfin, qu'il était évident que la Russie voulait partager la Turquie, qu'on faisait la guerre pour empêcher ce partage, pour défendre le faible contre la fort, et pour prévenir des dangers futurs, et que la clôture des détroits aussi bien que la limitation des forces navales de la Russie dans la mer Noire étaient des conditions indispensables, comme ces objets n'étaient pas atteints, et que les conférences de Vienne n'ont pu aboutir, il est d'opinion que la guerre doit continuer avec énergie.

Le parlement s'est déclaré à l'unanimité pour cet avis, en adoptant l'amendement de S. F. Baring.

Aux termes de cet amendement on continuera donc la guerre jusqu'à ce qu'on obtienne une paix honorable et sûre. Une paix honorable! Il est en effet difficile de croire que l'Angleterre, la France ou la Russie consentent jamais à une autre. Une paix ne peut être conclue entre des puissances aussi grandes, aussi égales de force, que de manière à satisfaire à l'honneur de tous les partis. Mais

une paix sûre, c'est là qu'est toute la difficulté. Si l'on n'accepte pas comme sûreté suffisante la parole de l'Empereur de Russie de ne pas s'agrandir au dépens d'une partie de l'empire ottoman, et si l'on insiste à vouloir maintenir l'empire ottoman, on pourra se dire content de tel arrangement qu'on prendrait, afin d'en avoir fini une fois avec la guerre, mais nous doutons fort qu'on puisse conclure une paix sûre. On réduirait ou on détruirait la flotte russe, que les Russes accourraient à Constantinople par terre; on prendrait Sévastopol, qu'il faudrait prendre encore Nicolaef et Pérécope; on prendrait la Crimée et même Cronstadt, qu'il resterait toujours à côté de la Turquie un empire immense, un géant de quelques pouces peut-être plus petit que ce qu'il était, mais encore de mille coudées plus grand que son antagoniste; on exterminerait deux millions de Russes; mais il en resterait encore cinquante huit millions, dont huit, dont quatre seuls suffiraient pour bouleverser la Turquie telle qu'elle est, et qui ne sait qu'elle va fatalement empirant? On ne doit pas perdre de vue que si même la Turquie possédait quelque force intrinsèque, il en faudrait toujours supprimer toute celle que possèdent ses populations chrétiennes qui lui sont opposées; ou, comme celle-ci est évidemment supérieure, on voit que la force de la Turquie est moins que nulle, qu'elle est négative.

S'il ne s'agissait que de sauver la Turquie pour le présent, nous dirions aussi comme les honorables membres du parlement, que le but de la guerre est atteint. Mais s'il s'agit de sauver la Turquie pour l'avenir aussi, non-seulement le but n'est pas atteint, mais nous ne croy-

ons pas que la guerre puisse sur ce terrain conduire à un résultat sûr. Pour avoir une paix sûre, c'est-à-dire pour être sûr que la Russie n'empiétera pas sur la Turquie, il faut, nous le répétons, ou s'en fier à la parole de la première, ou l'écraser au moins de façon qu'elle craigne assez la Turquie pour la respecter, sans que le reste de l'Europe ait plus besoin de recourir aux armes, ou bien se faire respecter par sa voisine. De la foi implicite aux déclarations de la Russie il n'est pas aujourd'hui question; des deux autres moyens, les puissances alliées dans leurs élans les plus belliqueux, ne vont sans doute pas assez loin pour s'arrêter au premier, et nul orateur dans le parlement n'a mis la paix à ce prix. Il ne resterait donc qu'un seul moyen d'avoir une paix vraiment et matériellement sûre: c'est de constituer une Turquie forte, assez forte pour que les puissances occidentales n'aient pas à craindre que la Russie l'engloutisse ou la domine, pour que la Russie n'ait pas à craindre que les puissances occidentales l'envahissent ou la dominent à leur tour. Ce but ne saurait jamais être atteint par le faible élément turc, dominé encore par l'élément chrétien; c'est la tâche réservée à ce dernier.

Nous croyons que la cause que nous défendons, et qui est celle de l'Europe entière, celle du véritable équilibre européen dans le présent et dans l'avenir, a fait un pas immense, lorsque dans le Parlement anglais on demande une paix sûre. Bientôt on cherchera les moyens d'y arriver, et on les trouvera.

A.